

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 16 au 22 octobre 2009 - N° 6285 - 58^{ème} année

11^{mu} FESTIVALE di u FILMU TALIANU

di u 24 a u 31 d'ottobre 2009

Serge Leça



AIACCIU
PALAZZU DI I CUNGRESSI

www.iffa.fr • Email : redaction@iffa.fr



FORMATION IUT

Guide du DU "Techniques et activités de l'image et du son" avec Colomba Sansonetti



MEMORIA

Retour en 1943 pour un hommage aux 23 patriotes résistants de Sorbu Ocagnanu

AVANT SA SORTIE PAPIER

CONSULTEZ

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
EN LIGNE**

DÈS LE JEUDI

APRÈS-MIDI SUR

WWW.CORSE-INFORMATION.INFO

AJACCIO À L'HEURE ITALIENNE

Du 24 au 31 octobre 2009, se tiendra le Festival du film italien d'Ajaccio. La manifestation attire chaque année un public toujours plus nombreux et diversifié dans la salle de l'auditorium du Palais des Congrès. Une onzième édition toujours placée sous le signe de la découverte et de la nouveauté avec la projection d'une quinzaine de films récents.

A Ajaccio, l'arrivée de l'automne annonce le passage à l'heure italienne. Né en 1998, le Festival du film italien, qui a su se faire sa place dans le paysage culturel ajaccien, propose cette année quinze films dont sept en compétition qui traitent de thèmes particulièrement forts (le racisme, l'homosexualité...) et nous offrent une vision différente de l'Histoire contemporaine. Ainsi « *Vincere* » de **Marco Bellocchio** nous plonge-t-il dans l'Italie fasciste. Dans la vie de **Mussolini**, il y a un lourd secret : une femme, **Ida Dalsler**, et un enfant, **Benito Albino**. Mais **Mussolini** est puissant et use de son pouvoir pour faire modifier leur état civil et les enferme tous deux en asile psychiatrique. « *Vincere* », c'est le combat d'une femme dont le nom et l'histoire ont été volontairement effacés des manuels d'Histoire.

De l'histoire italienne contemporaine, il y en aura aussi avec la projection de « *Ho ammazzato Berlusconi* », des réalisateurs **Gian Luca Rossi** et **Daniele Giametto**.

Sorti dans seulement trois salles en Italie, ce film est l'adaptation d'un roman d'**Andrea Salieri** (publié en 2003). Est souligné dans cette comédie drôle et iconoclaste le "rap-



port ambigu entre la réalité de la vie sociale et sa représentation dans les médias et l'imaginaire collectif". Le film a logiquement été mis en chantier avant que **Silvio Berlusconi** ne soit réélu et avant la découverte de ses dernières frasques...

C'est également sur le ton de la comédie que la réalisatrice **Cristina Comencini** a quant à elle décidé d'aborder le thème difficile du racisme avec le film

« *Bianco e nero* ». Elle s'en explique : « *Tous les couples mixtes que je connais font face aux préjugés des autres avec beaucoup d'ironie, sans drame, si bien que nous nous sommes convaincus de ne pas faire un film dramatique parce qu'il est impossible d'arriver à la vérité sans légèreté* ».

Dans un autre genre, on peut également citer le film « *Il compleanno* » de **Marco Filiberti**, qui sera présenté en avant-première. À une époque où les journaux rapportent des faits divers homophobes, **Marco Filiberti** propose un véritable mélo contemporain : l'histoire d'un homme érudit, rationnel (il est psychanalyste), qui va ressentir une passion bouleversante et inattendue pour le fils d'un ami...

A ne pas manquer non plus, dans la liste des films en compétition : « *La Sicilienne* »



de **Marco Amenta**, « *La Pivellina* » de **Tizza Covi** et **Rainer Frimmel**, « *Sopra le nuvole* » de **Sabrina Guigli** et **Riccardo Stefani**. Ils sont bien entendu le pôle attractif de ce festival mais pas seulement. Neuf autres films permettent de découvrir un panorama élargi du meilleur du cinéma transalpin* (« *Mar Nero* » de **Federico Bondi** « *Tutto torna* » d'**Enrico Pitzianti**, « *Il resto della notte* », de **Francesco Munzi**...).

Le Festival du film italien connaît un succès grandissant d'année en année. En 2008, la dixième édition a enregistré une nette augmentation de la fréquentation globale du public : environ 8 000 spectateurs (scolaires et grand public) se sont pressés dans l'auditorium du Palais des Congrès transformé en salle obscure ! Des chiffres qui seront sans doute dépassés cette année...

*Liste complète des films projetés sur www.iffa.fr

3 QUESTIONS À AGNÈS LECA, ORGANISATRICE DU FESTIVAL

► Depuis dix années, toute l'équipe du festival, sous la houlette de **Serge Leca** (son fondateur prématurément disparu il y a deux ans), fait découvrir un cinéma plein d'émotion. Pouvez-vous nous présenter cette édition 2009 en quelques mots ?

Comme à son habitude, le festival propose une sélection variée de films qui vont du rire aux larmes. Nous avons trois films en avant-première : « *La Pivellina* » (sélectionné lors de la Quinzaine des réalisateurs 2009 à Cannes), « *Sopra le nuvole* » et « *Il compleanno* » (qui vient d'être présenté à la Mostra de Venise et qui a été très bien accueilli). Nous allons également projeter le dernier film de **Marco Bellocchio**, « *Vincere* », qui était en compétition officielle cette année à Cannes.

► Comment avez-vous effectué cette sélection de films ? Quels ont été les critères ?

Pour sélectionner les films nous fonctionnons aux coups de coeur. Avec ma collaboratrice **Bianca Comiti**, nous visionnons les films séparément, nous en discutons, nous voyons ceux pour lesquels nous sommes vraiment d'accord avant enfin de défendre nos préférés. Tous les films sont récents, nous sommes intéressés par le nouveau cinéma italien.

► Pouvez-vous nous dire un mot du « Jury jeune » ? Est-ce important, pour vous, d'impliquer la jeune génération ?

C'est très important pour nous de faire découvrir ce cinéma aux plus jeunes. Cette année, nous réitérons le partenariat avec l'**Università di Corsica** en ayant le jury des étudiants orchestré par leur professeur d'italien, **Monsieur Landron**. Les étudiants ont pour habitude de voir des films américains et on se rend compte qu'ils sont ravis de voir des films italiens et que la UO ne les rebute pas, bien au contraire.



AU SOMMAIRE



4 D'UN MERCREDI À L'AUTRE

De la grève des marins SNCM-CMN au sauvetage des passagers du Cessna 210 abîmé en mer, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

- 6 Formation** : zoom avant sur la licence d'audiovisuel proposée par l'IUT di Corsica
- 8 Memoria** : la commune de Sorbu Ocagnanu fait honneur aux Résistants de 1943
- 10 Politique** : naissance de Demain la Corse-Forza Corsica, en lice pour la Territoriale
- 11 ANNONCES LÉGALES**
- 22 Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages
- 23 Lingua** : la municipalité de Penta di Casinca adopte la charte de la langue corse
- 24 Tennis** : espoirs déçus pour les insulaires aux championnats de France 2009

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Et la querelle de s'enflammer. Et la polémique de gonfler ses voiles. La gauche et les médias, comme larons en foire, s'égosillent en un concert qui, va, une fois de plus, à l'encontre de ce qu'ils préconisent, il est vrai, à condition d'en tirer profit ! Alors, quid des «libertés», des «quotas» et des «parités», du renouvellement des générations, quand il s'agit des autres ?

Quand cela concerne l'autre camp, les voilà, procureurs et pourfendeurs aux gesticulations et éructations

de vierges effarouchées, prêts à instruire procès en sorcellerie ou en « népotisme ». Comme si la valeur attendait le nombre des années et que la légitimité du suffrage universel devait en permanence avoir à se justifier en termes de compétences ou de hiérarchie préétablie en prise de responsabilités.

En quoi, le couple Hollande-Royal, Députés ou Ministres, Présidents de Région ou de Département et Secrétaire Général du Parti Socialiste étaient-ils moins omnipotents et éloignés de cette stupide querelle sur laquelle eux-mêmes, avec tant d'autres, se répandent aujourd'hui avec force vilénie, fustigeant la montée en responsabilités de Jean Sarkozy aux seuls prétextes qu'il serait le fils de son père et qu'il n'aurait que 23 ans ?

La stupidité, quand elle tient lieu de programme, me paraît grave pour une démocratie où le débat s'ancre au niveau des caniveaux! Le pouvoir, seul le peuple, à travers le suffrage universel, le concède, en démocratie.

Tout le reste n'est que faribole et atteinte à cette capacité que l'on reconnaît au peuple à se choisir ses représentants.

La France s'est bien donnée pendant deux septennats à un certain François Mitterrand, l'homme de tous les gouvernements qui, de 1946 à 1958, ont défait la France et mis à mal les fondements de notre démocratie.

Un François Mitterrand qui a néanmoins réussi l'exploit de se faire le champion d'une jeunesse s'étant affichée comme «Génération Mitterrand !»

Le suffrage universel et la « mémoire courte » des Français ont tranché.

L'ensemble du peuple de France a accepté le verdict, dans le respect élémentaire qu'impose la démocratie à toute opposition.

Que la gauche et ses hérauts médiatiques se ressaisissent et s'attaquent à proposer les solutions adaptées aux maux qui rongent la société française et débilitent sa démocratie.

Jean Sarkozy, à travers ce que l'on a pu en juger lors de ses apparitions dans des émissions à la télévision, en a surpris plus d'un quant à sa capacité à faire de la politique et à peser dans les débats en cours !

Par ailleurs, il a été élu du suffrage universel au Conseil Général des Hauts de Seine et porté pas ses pairs à la tête du groupe UMP de ce même Conseil Général. Dès lors, comment peut-on lui contester le droit, comme à tout autre élu, à revendiquer d'autres responsabilités ?

Sa filiation ne peut être un argument recevable pour ceux qui entendent lui contester cette ascension, et encore moins son âge !
DEMOCRATIE, que de crimes en ton nom !

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 03091 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

À MÉDITER

«Toute société qui prétend assurer aux hommes la liberté doit commencer par leur garantir l'existence.»

Léon Blum

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 7 OCTOBRE — Sondage politique choc

Le sondage réalisé par l'Ifop pour les rédactions de **France 3 Corse**, **RCFM** et le magazine **Corsica**, fait couler beaucoup d'encre. Il crédite la gauche d'une belle avance, dès le premier tour, avec 42% d'intentions de votes. La famille libérale suit, avec un score de 29 %, tandis que chez les nationalistes, **Jean-Christophe Angelini** devance **Gilles Simeoni**, avec 11 points contre 6, et que **Jean-Guy Talamoni** n'atteint que les 4% .

Eric Bibb et Vincent Delerm à Bastia

Le top départ des **22^{èmes} Musicales de Bastia** est donné avec, en soirée, un concert du grand bluesman new yorkais **Eric Bibb** au Théâtre Municipal, dont la scène accueillera, dès le lendemain, **Vincent Delerm himself**. Suivront, au cours de deux autres soirées, les concerts de l'angélique **Lisa Ekdahl** et du très inspiré **Abd Al Malik**.

Aux Assises de Corse du Sud

2^{ème} jour de procès pour le beau-fils du pharmacien **Jean Rolland**. Le jeune homme de 19 ans est accusé d'avoir porté un coup de couteau mortel à son beau-père lors d'un repas de famille, le soir du 28 janvier 2008. Il sera condamné à 6 ans d'emprisonnement pour « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

JEUDI 8 OCTOBRE

Autre procès à Ajaccio

Stéphane Acquaviva, 37 ans, est jugé pour le drame s'étant joué le 23 septembre 2006 à **Calvi** où l'ex-compagnon de sa mère et ex-légionnaire **Christian Stemler** avait trouvé la mort. Entre l'accusé et la victime, l'ambivalence d'une mère fragile (anorexique et dépressive) tiraillée entre son fils, au parcours de vie malheureux, et son amant dont elle reconnaît la violence et l'alcoolisme. **Stéphane Acquaviva** sera condamné à neuf ans de prison, les jurés ayant conservé la qualification de « coups mortels ».

Manif du 4 avril à Bastia : mises en examen

Trois personnes interpellées le mardi d'avant sont mises en examen pour « participation à un attroupement armé après ordre de dispersion » et « violences avec arme par destination à l'encontre de dépositaires de l'autorité publique », dans le cadre de la manifestation du 4 avril 2009 à **Bastia**.

VENDREDI 9 OCTOBRE

Première fermeture en lien avec la grippe A

Au nom du principe de précaution et en concertation avec le recteur, **Michel Barat**, le Préfet **Stéphane Bouillon** décide de procéder à la fermeture de l'école maternelle de **Bastelicaccia** où sont suspectés, sans être avérés, des cas de grippe H1N1.

Affaire Essaka

La Commission fédérale de la **Fédération Française de Football** rend son verdict concernant l'affaire **Essaka** qui, le 20 septembre dernier, avait valu une exclusion au joueur du **CAB**, celui-ci ayant porté un coup de poing à un spectateur ayant tenu à son encontre des propos racistes, lors d'un match contre **Jura Sud**. Suivant cette décision, le joueur du **CAB** écope de 6 matches de suspension et le Club de **Jura Sud**, d'un retrait d'un point avec sursis et de 500 € d'amende.

SAMEDI 10 OCTOBRE

La réunion de la désunion à gauche

Réunie à **Corte** à l'invitation d'**Emile Zuccarelli**, la gauche ne trouve pas d'accord pour une union au 1^{er} tour de la Territoriale, les dissensions internes au PRG semblant insurmontables.

Les 1^{ers} ateliers d'Inseme per a Corsica

La dynamique initiée par Gilles Simeoni prend forme à **Corte** avec le premier rendez-vous d'un cycle de réunions de travail devant être porté par la mise en convergence des compétences de celles et ceux sur qui s'appuie le mouvement.



D'UN

Grève SNCM / CMN

Craignant des emplois à bas coût qu'induirait la création d'une filiale commune à la **SNCM** et à la **CMN** dans le cadre d'un projet de développement de liaisons en Méditerranée, le **STC**, la **CFDT** et la **CFTC** entament une grève (à laquelle ne prendra pas part la **CGT** pour avoir signé un protocole d'accord qu'elle juge satisfaisant avec la direction). Aussitôt, le **Syndicat professionnel des transporteurs de la Corse** réagit, rejoint par l'**Union des métiers des industries de l'hôtellerie**. Il dénonce une « prise en otage d'une grande partie de l'économie corse » et décidera à son tour de cesser le travail à compter du dimanche 11 octobre, minuit. De leur côté, le président de la **CCI de Haute Corse**, **Paul Trojani**, ainsi que le **Président de l'Office des Transports**, **Antoine Sindali** et l'**Assemblée de Corse** monteront au créneau, réclamant un service minimum des transports et des négociations rapides et efficaces, lesquelles s'ouvriront le mardi 13 octobre à **Marseille**. En tout, la grève des marins aura duré 6 jours, avec, dès le premier jour, le blocage à quais de 9 navires.





RESCAPÉS CRASH EN MER

DIMANCHE 11 OCTOBRE

Côté communistes

La 50^{ème} édition de "Terre Corse" se tient à Bastia et est l'occasion pour les communistes qui affichent leur volonté de faire cavalier seul au 1^{er} tour de la Territoriale de 2010, d'approfondir échanges et réflexions sur la stratégie à adopter pour cette élection proche.

LUNDI 12 OCTOBRE

Un Cessna 210 s'abîme au large de Porto

Un Cessna 210 tentant de rejoindre Cannes est forcé, suite à une panne de moteur survenue peu après son décollage, d'amerrir au large de Porto, dans une mer démontée. Il coule presque aussitôt. Ses 6 passagers (dont deux enfants) parviennent à s'en extraire. Après 6 heures passées dans une eau à 20°, ils sont hélitreuillés et transportés au centre hospitalier de la Miséricorde. Tous s'en sortent miraculeusement sains et saufs, grâce au sang froid du pilote et à l'efficacité des secours.

MARDI 13 OCTOBRE

Grève à l'Hôpital de Bonifacio

Voté à la quasi-unanimité par les personnels soignants, l'appel à la grève lancé la veille par la CGT prend effet à partir de 6h du matin. L'exigence est celle d'un plan de retour à l'équilibre pour l'établissement, avec engagement effectif des parties prenantes (Etat, Conseil Général...). A noter : quelques jours auparavant, les médias s'étaient faits l'écho d'un rapport de la **Chambre Régionale des Comptes** mettant à jour les difficultés financières de l'établissement dont le déficit pour l'année 2008 se chiffre à 2 300 000 €. La situation de trésorerie décrite dans ce bilan est qualifiée de « plus que tendue ».

Incendiaires condamnés

Noël Palermo (49 ans) et Paul-Anthony Orlanndini (21 ans) sont condamnés par le tribunal correctionnel de Bastia à 4 ans de prison (dont un avec sursis) et de mise à l'épreuve pour avoir procédé à des mises à feu, le 18 juillet dernier, sur la commune de Calenzana, commune ainsi dévastée sur plusieurs dizaines d'hectares.

Interpellation de 3 militants nationalistes

Trois hommes (dont deux militants d'A Chjama) d'une quarantaine d'année sont entendus dans le cadre de la tentative d'attentat avec prise d'otages qui avait eu lieu en novembre 2008 à Bastelicaccia et avait été revendiquée en janvier dernier par le FLNC- Union des combattants. Dans la foulée, un rassemblement de soutien est organisé par la commission anti-répressive de Corsica Libera et A Chjama devant le commissariat d'Ajaccio. Une centaine de personnes y participent.

Info ++

► Infrastructures routières : avancées

Judi 8 octobre : le président de l'Exécutif, Ange Santini, visite le chantier de la déviation de Bocognano dont la mise en service devrait être effective à la fin du premier semestre 2010. Coût de ce nouveau tracé à deux voies bidirectionnelles de 5,5km comprenant notamment un tunnel de 415m : 69,8M€. La CTC participe à hauteur de 40,6M€, l'Europe à hauteur de 15,6M€ et l'Etat à hauteur de 13,5M€.

► Prise de commandement et nomination

Judi 8 octobre : Christian Chocquet prend officiellement à Ajaccio le commandement de la Gendarmerie de Corse. Il succède ainsi à Richard Lizurey et fait sienne une priorité : « mettre en oeuvre le concept de « police des territoires » à travers un mot d'ordre « la sécurité partout et pour tous ». Côté douanes, c'est le Niçois Michel Rometti qui est officiellement présenté comme nouveau directeur régional, à Ajaccio, le samedi 10 octobre.

► Un sacré coup de pompes !

Judi 8 octobre : le groupe français Rubis annonce qu'il a signé avec Shell pour la reprise intégrale de son réseau de stations-service dans l'île, et avec Total pour la reprise d'une partie de son réseau. Environ 60 de nos stations-service devraient ainsi changer d'enseigne et Rubis s'occupe désormais de la coordination logistique des approvisionnements en produits pétroliers de l'ensemble de la région, ainsi que de la gestion et de l'exploitation des dépôts.



Se former à l'imag

A l'IUT di Corsica, avec Colomba Sansonetti,

Elle est responsable pédagogique de la licence professionnelle des Techniques et Activités de l'Image et du Son. Le D.U. CREATACC est sa bible, sa passion, une grande partie de sa vie, parce qu'il s'inscrit dans la logique de développement de la formation aux métiers de l'Image et du Son, menée par l'Université de Corse et sa composante technologique, l'IUT, depuis 8 ans. Elle est aussi professeur de cinéma. Pleins feux sur Colomba Sansonetti.

Colomba Sansonetti a été formée à la FEMIS : Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son. Elle y est restée 8 ans. Je l'ai vue avec ses étudiants, entourée, écoutée, estimée, heureuse... Elle veut plus, elle veut ouvrir des portes, des structures, donner du savoir, susciter du talent, donner la possibilité à ses élèves de trouver un emploi qui leur permettra de s'épanouir dans ce qu'ils ont choisi. La Licence Professionnelle Techniques et Activités de l'Image et du Son de l'IUT de Corse a permis à 75% de ses étudiants de s'insérer dans le milieu de l'Audiovisuel et du Cinéma et à 10 autres % de s'insérer dans des industries culturelles ou dans l'administration du secteur Culture. Après réflexion, discussion, il a été convenu avec le GREC, Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques, un partenariat qui consiste en une convention de stage Université de Corse/GREC. Le DU proposé est articulé en deux mentions : la mention "ERP" (Ecrire, Réaliser, Produire); la mention "ST" (Spécialisations Techniques). Les options ne sont pas immuables mais tiennent compte des besoins et des demandes du territoire, en particulier des Sociétés de Production et de Diffusion régionales. Elles peuvent donc évoluer chaque année, afin que ces emplois ne soient pas suraffectés.



Colomba Sansonetti : « Une superbe promotion, cette

UNIVERSITÉ PASCAL PAOLI : LA JEUNESSE AU RENDEZ-VOUS

La puissance qui vient de la jeune population est plus sûre que celle qui vient des finances, et ce que l'on peut dire, c'est qu'à l'Université Pascal Paoli de Corti, la jeunesse est au rendez-vous.

Créée en 1765 par Pascal Paoli, cette université fut fréquentée par Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Montesquieu. Elle était appelée par les historiens « l'Université des Lumières ». Réouverte en 1981 à la demande forte et insistante de la population, l'Université est rapidement devenue une structure de formation et de recherche, tournée vers l'avenir. Elle permet aujourd'hui aux bacheliers insulaires la poursuite de leurs études en Corse et elle accueille des étudiants du continent, de la Méditerranée et de toute l'Europe. L'Université est autonome depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle fait partie du premier pôle de recherche et d'enseignement supérieur euro-méditerranéen qui regroupe les Universités de Nice Sophia Antipolis, Sud Toulon Var, Paris VI, Gênes et Turin. Elle compte actuellement 4300 étudiants. 50 nationalités sont présentes sur le campus, 173 personnels BIATOSS, 290 Enseignants et Enseignants chercheurs et assimilés, 600 vacataires d'enseignement. On peut dire qu'une bonne ambiance règne sur le campus, même si des courants d'idées et les opinions politiques divergent : apanage de la jeunesse et de la démocratie.

e et au son

, à la tête du CREATACC



tti : "J'ai une
cette année."

Les 24 étudiants et/ ou professionnels, auront la possibilité d'effectuer leur année sous toute forme permise par le DU : étudiant en formation initiale, en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation, en formation continue. L'éventail pédagogique est largement adapté à un système d'alternance. L'équipe pédagogique est constituée de professionnels en exercice, formateurs depuis plusieurs années. Le CFA de l'Université sera en charge du conseil aux postulants et aux entreprises ainsi que de la gestion de ces différents contrats.

Ces contrats en alternance sont positifs financièrement pour les chefs d'entreprise qui vont bénéficier durant 9 mois de la collaboration d'un employé et qui seront aidés par l'Etat à hauteur d'une prime de 1830 € par le CNASEA + 1600 € de crédit d'impôts. L'option Son par exemple, nécessite une présence totale de 150 h.

Pour se spécialiser dans les techniques, option Son

Envisagé en formation initiale, en formation alternance et en formation continue, le cursus "Spécialisations techniques - Option Son" est destiné à tous ceux qui désirent monter en compétences techniques et technologiques dans le domaine du Son (prise de Son et postproduction).

Les étudiants participeront à tous les cours et exercices totalisant une présence de 150 h.

L'année débute le 16 novembre 2009 et s'achève fin juin 2010.

Les cours se font par période (période 1 : signal et enregistrement - pratique de la prise de son; période 2 : montage et synchronisation - montage son; période 3 : mixage et diffusion).

Les étudiants inscrits en formation initiale (alternants ou non) doivent être titulaires d'un bac+ 3. Tarif du D.U. mention ST : 5250 € (150 h x 35 €)

Pour se spécialiser dans l'écriture, la production et la réalisation

Pour ceux qui désirent s'engager dans une première réalisation en qualité d'auteur/réalisateur ou producteur, la formation "Ecrire, produire, réaliser" est ouverte à 6 candidats en écriture/réalisation et à 6 candidats en production. Dans l'année, les étudiants-réalisateurs réaliseront un film, les étudiants en production auront en charge d'exécuter ce projet.

Ce D.U. est organisé en partenariat avec le GREC (Groupe de Recherches et d'Essais cinématographiques), association créée en 1969 dont la mission est de produire les premiers films, de soutenir



Colomba au milieu de ses étudiants

la création, d'aider les auteurs-réalisateurs à faire leurs premiers pas.

Conditions d'accès/sélection : être en possession d'un Bac+3 à l'entrée- Professionnels justifiant d'un ancrage dans le secteur cinématographique et ayant validé une VAE- Assistants de production désirant se former à la direction de production.

Aux côtés de Colomba Sansonetti, on retrouve comme responsable pédagogique François Barat, Délégué Général du GREC.

L'enseignement se répartit comme suit : 270 h de cours généraux et spécialisés + 300 h de tutorat en insertion professionnelle.

Point fort : du matériel haut de gamme

La formation professionnelle des techniques et activités de l'image et du son pilotée par Colomba Sansonetti dispose d'un matériel haut de gamme : un banc de montage par étudiant en montage, une caméra par étudiant en image, un équipement son par étudiant en son, deux Pro-tools, dont une dernière génération compatible HD. Quant à l'espace d'apprentissage, il n'est pas en reste avec un lieu de travail pour les étudiants en production et assistance-réalisation, ainsi qu'un amphithéâtre de projection stéréo.



Matériel Pro-Tools

Par ailleurs, cette formation s'appuie sur un bon réseau de stages renforcé par l'inscription de l'Université à la Copeam (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen).

On peut néanmoins relever quelques points faibles : des difficultés à mettre en place l'alternance, à prévoir et organiser une activité sur une année; une licence « professionnalisante » mais pas suffisamment « spécialisée »; un réseau d'organismes partenaires

hors de la région insuffisant.

Il faut dire que nous sommes sur une île, où l'été fini, les maisons se ferment : celles des vacanciers qui pourtant ont fait construire, celles des Corses qui louent aux touristes et repartent.

A noter, côté débouchés

Signalons que l'expérience de Formation Continue en 2001 a donné lieu à l'embauche par France 3 Corse de 6 monteurs et 4 opérateurs de prises de vue.

Nous qui restons, nous entrons dans la catégorie des produits de saison comme le figatellu, la farine de châtaigne, le brocciu frais.

Mais la jeunesse que j'ai vue à l'IUT de l'Université me rassure en grande partie. Pour la partie restante, soyons dans l'espérance d'une vie plus intelligente où l'humain prendra toute sa place, où les images seront belles et les sons harmonieux. Colomba Sansonetti et l'équipe de l'IUT s'en occupent. Merci à eux.

Is s'appelaient Paul-Antoine Casalta, Bernard Croce, Ours-Marie Franceschi, Jean Isola, Pierre-Marie Semidei...

Le 28 septembre 1943, ces jeunes francs-tireurs de Sorbu ont trouvé la mort sur la route qui mène de Querciolo à Sorbu, victimes d'une mine que les Allemands avaient placée à un barrage. Le plus jeune d'entre eux avait 16 ans. Ils étaient les amis de Jean-Etienne Albertini, maire de Sorbu Ocagnanu, qui n'a pas oublié et ne veut en aucun cas que l'on oublie. Cette stèle du souvenir, c'est pour eux que la commune l'a voulue. Et pour tous les francs-tireurs du village casinçais si cher à son premier magistrat qui a retracé avec sincérité les combats contre l'occupant italo-allemand de 1942 à 1943, jusqu'à la libération de la Corse le 4 octobre 1943.

Récit d'un dur combat

On peut dire que l'émotion était au rendez-vous de la cérémonie inaugurale de la stèle érigée au lieu-dit « **I Gaitani** » de **Querciolo**, en plaine du village de **Sorbu Ocagnanu**. Et c'est le maire, **Jean-Etienne Albertini**, qui en a été le dispensateur, pour être à ce jour, le dernier témoin d'une guerre qui a meurtri la jeunesse de la commune. Il raconte : « Le 8 septembre 1943, l'Italie capitule, l'ennemi d'hier, ami aujourd'hui. A partir de cette date, nous avons reçu ordre des chefs de la Région de désorganiser et d'empêcher que les éléments de la 90^{ème} division panzer débarquant à **Bonifacio** rejoignent **Bastia** pour leur embarquement. Donc le 10 septembre 1943, l'Italie ayant capitulé, les francs-tireurs patriotes à **Champlan**, sur la route qui mène de **Folelli** à **Orezza**, sous les ordres de **Bébé Arrighi**, grande figure de la Résistance corse, cernent les Allemands là où ils sont cantonnés. Le combat s'engage immédiatement : les Allemands tentent de rejoindre leurs postes de combat mais ils sont abattus par les patriotes.

Bébé Arrighi somme les survivants de capituler, ce qu'ils font en arborant le drapeau blanc. Brusquement, des renforts allemands arrivent, les francs-tireurs se replient, non sans avoir auparavant criblé de projectiles un camion qui tombe dans la rivière où gisent des morts et des blessés. Les Allemands atteignent le dépôt d'essence sous la protection de deux engins chenillés et, durant toute la journée, ils sont harcelés sur tout le front. L'ennemi, qui reçoit des renforts de chars, a laissé sur place de nombreux morts, des dizaines de blessés, 11 endommagés, mais hélas, nous avons à déplorer, tué à son poste de combat, notre camarade franc-tireur, **Guillaume Bellucci de Pruno**.

Les 12 et 13 septembre, le combat continue dans la vallée de **Champlan** et **Fiumalto**. En même temps, le 12, nous recevons ordre de nos chefs hiérarchiques, de harceler par tous les moyens à notre disposition les convois allemands qui remontent de **Bonifacio** pour embarquer à **Bastia**.

Compte tenu des renseignements reçus sur les mouvements de la 90^{ème} division panzer, le 13 septembre, nous sommes 23 patriotes, éprouvés mais encore motivés et courageux, qui, sous les ordres du **Commandant Orlanducci**, décidons, après avoir combattu

MEMORIA / PAR JACQUES PAOLI

HOMMAGE

A Sorbu Ocagnanu, à l'initiative c



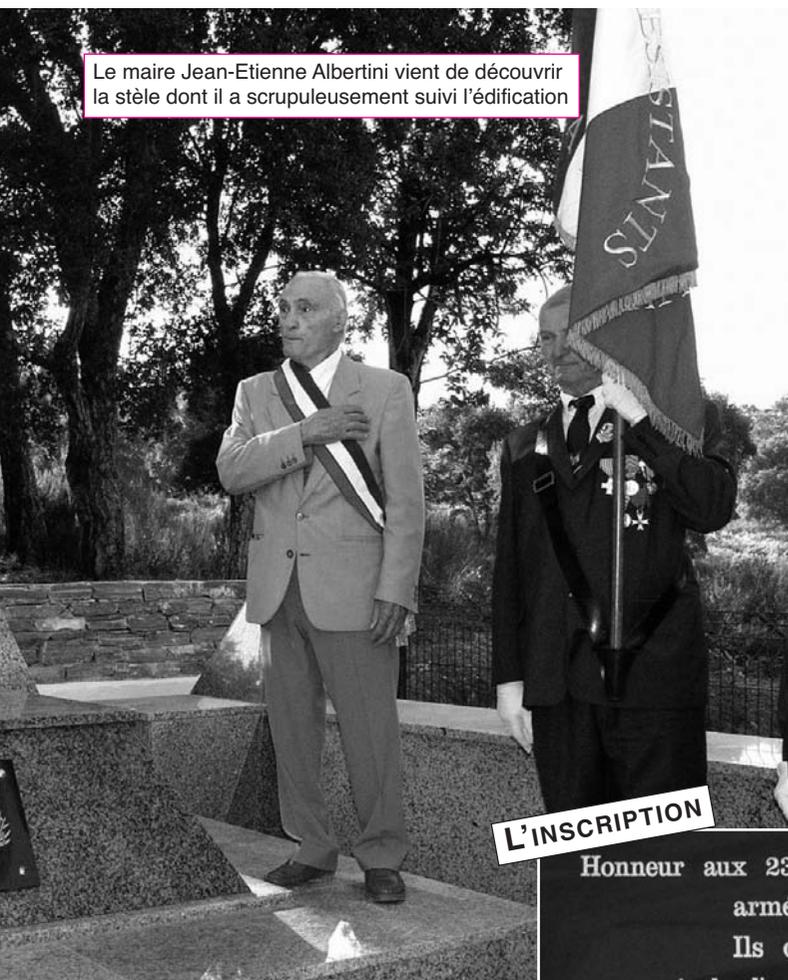
Une assistance nombreuse a honoré de sa présence cette cérémonie du souvenir

AUX RÉSISTANTS

du maire, Jean-Etienne Albertini



Le maire Jean-Etienne Albertini vient de découvrir la stèle dont il a scrupuleusement suivi l'édification



L'INSCRIPTION

Honneur aux 23 patriotes résistants de Sorbo - Ocagnano - Querciolo, armés de mitrailleuses, mitraillettes et grenades, Ils ont attaqué ici même, le 13 Septembre 1943, un convoi de l'armée allemande, 17 camions venant du sud de la Corse. Les dégâts causés aux hommes et au matériel neutralisèrent le convoi.

à Champlan, de tendre une embuscade au lieu-dit "I Gaïtani", pour en découdre avec les Allemands.

Nous sommes alors munis de mitraillettes **Sten**, de fusils et de grenades défensives, mais surtout de deux mitrailleuses, la première servie par **Simon-Pierre Orsini**, ayant à ses côtés **Dominique Paoli** comme chargeur, et la deuxième servie par **Jean-Jacques Franceschi** (décédé le 28 janvier dernier) aidé par **Xavier Casabianca**, mort au front en 1944.

Pour éviter toute surprise, il y a un guetteur aux avant-postes sud et un guetteur au nord du dispositif. Tous deux ont pour mission de nous prévenir dès qu'un convoi sera en vue.

Nous ne devons attaquer que s'il s'agit d'un convoi de 2 à 3 véhicules. Vers 16 heures, l'un des guetteurs nous signale un convoi en vue sur les hauteurs de la route de **Saint Pancrace**, à **Querciolo**. Nous laissons le convoi s'infiltrer dans notre dispositif, puis on ouvre le feu.

Seulement, il ne s'agissait plus de trois camions mais de dix sept camions de transports de troupes. Nous voilà donc face à face; les Allemands qui ripostent au mortier et à la mitrailleuse éprouvent des difficultés à s'organiser, car de notre côté, **Jean-Jacques Franceschi** et **Simon-Pierre Orsini**, avec leurs mitrailleuses, sont d'une effi-

cacité redoutable, prenant d'enfilade les véhicules et leur infligeant rapidement des dégâts importants.

Des grenades sont lancées à l'intérieur des camions. Les francs-tireurs tiennent bon. Fiers des traditions corses, ils ne voulaient pas subir. Ce fut un combat dur.

A l'arrivée des chars qui se mettent en position de tir face à notre dispositif, ils ont ouvert le feu. Mais ils ne savaient pas ce qu'ils avaient devant eux. Nous avons alors reçu l'ordre du **Commandant Orlanducci** de nous replier. Les Allemands avaient laissé sur le terrain de nombreux morts et blessés. De notre côté, et par miracle, aucune perte n'était à déplorer. Notre mission était accomplie. Dans les heures qui suivirent le village de **Sorbo** subit un bombardement intensif par les Allemands, sans conséquence humaine heureusement ».

Inscrire le souvenir dans la pierre

L'inauguration de la stèle a donc été l'occasion pour le maire de revivre avec fierté et vive émotion ces moments douloureux. Une cérémonie dédiée au souvenir pour rendre hommage et gloire aux francs-tireurs patriotes de **Sorbo Ocagnano-Querciolo**, **Fiumaltu Casinca**, hauts-lieux de la Résistance corse.

Une gerbe était ensuite déposée au monument aux morts du village où sont gravés les noms de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté. Un moment important pour **Jean-Etienne Albertini** : « *Ceux qui, comme nous, se sont donnés pour devoir de faire revivre l'exaltante épopée de la Résistance, alors que plus d'un demi-siècle s'est écoulé, savent à quelles difficultés nous nous heurtons, car des millions d'êtres humains portent en leur coeur et dans leur chair les terribles*

séquelles de ces tragédies. Je veux donc m'adresser aux jeunes générations pour qu'elles méditent et se souviennent que si elles sont de ce monde et libres c'est aussi et beaucoup grâce au sacrifice de ces combattants sans uniforme qui n'ont pas voulu l'occupation de notre île par l'ennemi ». Mais au-delà du souvenir, il y a l'avenir et le premier magistrat de la commune de **Sorbu** n'a pas manqué de s'y projeter : « *Je ne voudrais pas rester seulement sur la mémoire de ces tragédies. Nous tenons à saluer ce qu'est aujourd'hui l'amitié franco-allemande, nous la devons à de grands hommes qui ont oeuvré dans ce sens de nombreuses années durant, pour obtenir un résultat qui semble bien ancré aujourd'hui et qui est un bel exemple en Europe et dans le monde entier.* » Et de s'adresser à nouveau aux jeunes générations : « *Qu'elles sachent que des peuples peuvent se haïr mais aussi s'aimer. Il appartient aux jeunes de prendre le relais de cette construction nécessaire à la paix* ».

La stèle de **Querciolu**, symbole architectural d'élévation, est désormais là pour le rappeler.

DEMAIN LA CORSE - FORZA CORSICA

Un nouveau venu sur la scène politique insulaire, en lice pour la Territoriale



Quelques uns des membres de Demain la Corse à sa naissance, bien avant la Territoriale de 2010. Au centre, Jean-François Battini.

Ainsi Demain la **Corse-Forza Corsica** assume-t-il son ambition : « Être présent dans la compétition électorale au premier comme au second tour, et être à même de peser au troisième tour ; au moment où se constituera la majorité qui sera aux responsabilités en **Corse** pour les prochaines années. »

Demain la Corse-Forza Corsica, mouvement politique créé au début du mois de septembre et qui inscrit clairement son action dans le prolongement de la réflexion conduite depuis maintenant deux ans par le think tank Demain la Corse, entend jouer d'emblée dans la cour des grands et présenter une liste aux prochaines territoriales.

ge publié le 7 octobre et réalisé à la mi-septembre, alors que **DLC-FC** n'avait que 15 jours d'existence, nous situe d'ores et déjà, avant même que nous n'ayons officiellement présenté notre parti, à 2% d'intentions de vote. ». C'est autour d'un « projet fort pour la **Corse** des 20 prochaines années » que **Demain la Corse-Forza Corsica** entend effectivement rassembler. Au premier rang de ses priorités, il y a l'insertion pleine et entière de la **Corse** dans la **Méditerranée**. D'où l'exhortation : « Inaugurons une relation avec l'Europe qui conforte en même temps notre relation avec

sa langue et sa culture, dans une optique dynamique et non pas défensive. Nous sommes considérés par nos voisins méditerranéens, catalans, toscans, sardes et autres, qui ne demandent qu'à engager des partenariats forts avec nous. Soyons fiers de nous-mêmes et montrons ce que nous sommes capables de faire ensemble ! ». Parce qu'il faut bien revenir à la politique traditionnelle et à la constitution de la liste, **Jean-François Battini** annonce que cette dernière sera rendue publique en janvier 2009 et qu'elle comportera à la fois des femmes et des hommes issus de la société civile et des personnalités politiques qui

« INAUGURONS UNE RELATION AVEC L'EUROPE QUI CONFORTE EN MÊME TEMPS NOTRE RELATION AVEC PARIS SUR LA BASE D'UN PARTENARIAT RENFORCÉ S'ENGAGEANT AUDACIEUSEMENT À LA FOIS SUR LA VOIE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, DE LA QUALITÉ ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ! »

Jean-François Battini, Président du jeune mouvement politique, qui conduira la liste aux territoriales, le souligne : « Notre but n'est pas d'être une petite liste appelée à servir d'appoint à untel ou untel. Au contraire, nous entendons nous affirmer durablement, et compter, si les citoyens nous suivent, comme un acteur important de la vie politique corse. »

La démarche défendue est celle d'un large rassemblement « des Corses d'origine qui vivent dans l'île, des continentaux installés en **Corse** et qui partagent nos valeurs, ainsi que des Corses de la Diaspora, qu'ils soient libéraux, centristes, de gauche ou nationalistes, à partir du moment où tous sont prêts à s'accorder sur un projet d'intérêt général au service de la **Corse**. » Et **Jean-François Battini** précise : « Si ce rassemblement, qui est en train de s'opérer, réussit, **Demain la Corse-Forza Corsica** ne devrait guère rencontrer de difficultés pour, sur la base d'idées qui peuvent raisonnablement être partagées par deux Corses sur trois, atteindre la fameuse barre des 7%, qualificative pour le second tour de l'élection, qui obnubile tant de nos concurrents. A titre d'information, un sonda-

Paris sur la base d'un partenariat renforcé s'engageant audacieusement à la fois sur la voie de l'écologie, de l'agriculture biologique, de la qualité et des nouvelles technologies ! C'est cette **Corse** que nous défendons et que nous voulons : une **Corse** qui donne enfin un nouvel horizon à sa jeunesse, qui conforte et développe son identité,

adhèrent à la démarche et au projet. « De nombreux contacts sont d'ores et déjà en cours à cet effet », souligne-t-il. Et de conclure : « La **Corse** et les Corses méritent incontestablement le meilleur, nous allons essayer ensemble de bâtir un avenir commun à la hauteur de nos espérances. YES, WE CAN ! »

SYNDICAP
IMMOBILIER
Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !
33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08

03

Me Jean-François MATIVET

Notaire associé à Ajaccio (20000)
7 Cours Napoléon

Suivant acte reçu par Me Jean-François MATIVET, le 30 septembre 2009, enregistré au SIE Ajaccio le 06 octobre 2009 Bord 2009 / 637 Case n°2, il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : SCI AGULA MARINA
Siège : Quartier Buronu, SANTA MARIA SICCHE (20190)

Durée : 99 ans

Objet : Toutes activités liées à la promotion immobilière, notamment la construction et la vente d'un immeuble d'habitation constitué d'appartements de garages et de parkings sur la commune d'ALBITRECCIA (20128)

Capital social : Mille euros (1.000,00 euros)

Apports en numéraire : 1.000,00 euros

Gérant : M Christian Roch Ange ISTRIA, né à PARIS (75) le 9 avril 1961, époux séparé de biens de Mme Marie-Christine BIGGI, demeurant à SANTA MARIA SICCHE (20190) Quartier Buronu.

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement transmissibles par voie de succession exclusivement aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant. Toute autre transmission de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.
Immatriculation au RCS de : Ajaccio (20000)

Pour avis et mention,
Le Notaire.

07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25/09/2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : TURQUOISE INVESTISSEMENTS

Siège : 25, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social ou leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 220.000 euros

Gérance : Mademoiselle Jeanne-Lucienne Lucciardi, demeurant, 25, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

17

Etude de Maître

Christian BERNARD

Notaire à Sartène (Corse du Sud)
Route de Bonifacio - Immeuble San Damiano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christian Louis Pierre Marie Bernard, Notaire à 20100 Sartène (Corse du Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 2 octobre 2009, enregistré à Sartène le 07 octobre 2009, a été constitué un Groupement Foncier Agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ;

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-16 du Code Rural qui renvoie aux articles 793 (1-4°) et 793 bis du Code Général des impôts, ce groupement foncier agricole s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code Rural.

Dénomination : "Groupement Foncier Agricole de "FARINELLI"

Siège : Sartène (20100), Domaine Saparale, Vallée de l'Ortolo

Durée : 99 années

Le montant total des apports s'élève à Six cent vingt et un mille sept cent soixante dix sept euros (621.777,00 euros), somme égale au montant du capital social

Cession de parts : Toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés

L'exercice social commence : le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Philippe Farinelli, ci-dessus nommé. La durée de ses fonctions est : 99 années

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le notaire.

08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 06/10/2009, a été constituée une Société Civile Particulière, sous les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI AGILA

Siège : Bd Pasquini, l'Alivi, 20220 Ile-Rousse chez Mattei J.Cl

Capital : 900 euros - 90 parts

Objet : Gestion, administration, mise en valeur des biens, par achat, construction, apport en location

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Apports en numéraire : 900 euros

Gérante : Mme Mattei-Guerrini Sylvie, 20220 Ile-Rousse, Bd Pasquini, l'Alivi

Cession de parts : Agrément des associés

Immatriculation : RCS Bastia

27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 06 octobre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : EGELEC

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), Résidence des Cannes, Place Les Cannes, Bât. G

Objet : L'électricité générale du BTP, La réalisation de tous travaux de courants forts et faibles,

La réalisation de toute installation électrique,

La pose de tous matériels électriques, Les installations de production d'électricité photovoltaïque,

L'installation de réseaux informatiques, La pose de tout système de sécurité incendie - alarme,

La pose de tout système de surveillance vidéo, installations de surveillance - intrusion, et plus généralement de tout système de sécurité contre le vol,

L'achat et la vente de tous matériels se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées (électricité, informatique, sécurité, alarme etc....)

Durée : 70 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas Corriaux, demeurant à Ajaccio, (Corse), Immeuble Marengo, Bât. D, Rue des Vignes

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

22

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL "U TRIBBIU"

Siège : Lieu-dit U Tribbiu, 20213 Penta di Casinca

Objet : La maçonnerie générale, l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage locatif, la vente et la gestion desdits immeubles, les travaux publics

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jacques Leonetti, demeurant Lieu-dit U Tribbiu, 20213 Penta di Casinca

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL "PCB SECURITE CORSE"

Siège : Chemin de Monserato, Route de Saint Florent, 20200 Bastia

Objet : Le gardiennage, la surveillance de site, magasins, usines, zones sensibles, la sécurité des concerts et autres événements.

Durée : 99 années

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Olivier Nodot, demeurant, 21, Impasse des Roseaux, 34100 Frontignan

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

49

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 01/10/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : NAP 5

Siège : 4, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition et la location de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros apportés en numéraire

Gérance : Monsieur Pinelli Cyrille Mathieu, demeurant Lotissement La Colline du Scudo, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Agrement des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ;

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 28 septembre 2009, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LEANDRI HOLDING

Forme : Société Civile

Siège : Zone Industrielle de Travalettu, 20110 Propriano

Objet : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés, entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles et immobilières, la fourniture de toutes prestations de direction, d'assistance et de gestion administrative, financière et commerciale aux filiales.

Durée de la société : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Roch Leandri, demeurant à Propriano (20110), 1, rue du Général de Gaulle

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

La gérance,



05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 29 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Villed'AJACCIO, également convoqué le 23 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents : M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M.M D'ORAZIO, RUALT, Mme FENOCCHI, M.M CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MOUSNY-PANTALACCI à M. Le MAIRE - M. ZUCCARELLI à M. PIERI - Mme FERRI-PISANI à M. AMIDEI

Etaient absents : M. CERVETTI, Mme GUIDICELLI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de présents : 32

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Juin 2009 Délibération N°2009/ 122

Approbation de l'extension de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager est une servitude d'utilité publique, fondée sur la loi de répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

A partir d'une analyse patrimoniale et paysagère, elle définit par un plan de délimitation un règlement, les nouvelles servitudes qui vont se substituer aux abords des monuments historiques et aux sites inscrits.

Son objectif est la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

En effet, la ZPPAUP n'a pas vocation à décider des projets. Elle propose une mise en valeur de la ville qui s'appuie sur ses éléments patrimoniaux pour en permettre la construction et le développement raisonné.

Le premier projet, approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 2005, soulignait le développement historique de la Ville.

Le deuxième projet est conçu pour fusionner avec la zone existante qui comprend déjà la citadelle et la ville génoise, la rue Fesch, le quartier des étrangers (cours Grandval). L'extension de la ZPPAUP se propose de mettre en valeur le cours Napoléon (depuis le palais Lantivy jusqu'à l'usine Alban (non incluse dans le périmètre) et les quartiers résidentiels attenants, bâtis au cours des 19ème et 20ème siècles.

La superficie de la zone passera de 53 (ZPPAUP approuvée) à 78 hectares (+ 25 hectares) et de 602 parcelles initiales à 920 parcelles dorénavant concernées.

Il s'agit également d'élargir la zone existante pour rendre son périmètre cohérent avec celui de l'OPAH et pouvoir ainsi coordonner les différents dispositifs d'aide à la réhabilitation et à la mise en valeur du bâti ancien.

La Zppaup est un outil de reconquête patrimoniale, un levier pour une réhabilitation maîtrisée du coeur de ville. C'est aussi un moyen de mobiliser des aides publiques (Anah -collectivités) pour rénover l'habitat ancien.

- les prescriptions du règlement se cumulent avec celles du POS ou du PLU.

- Comme toute servitude d'utilité publique la ZPPAUP est annexée au POS ou au PLU conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi du 07/01/1983 dans les conditions prévues à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme

L'extension de la ZPPAUP doit permettre de remplacer la servitude liée aux rayons de protection des Monuments Historiques (rayons de 500 mètres) par un règlement et un plan de délimitation dont les objectifs sont les suivants :

- " Confirmer les enjeux patrimoniaux et paysagers
- " Réaliser un véritable projet urbain en permettant la revitalisation du tissu urbain et la mise en valeur du patrimoine architectural
- " Fournir aux propriétaires et aux professionnels du bâtiment des règles claires de restauration ou de construction.
- " Garantir la qualité des réalisations en proposant un projet raisonné de mise en valeur.
- " Faciliter l'élaboration des projets de contrôle des dossiers.

I - LES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE D'ELABORATION

- **Délibération n° 99/16 du 25 janvier 1999 :** mise à l'étude d'une ZPPAUP dans le centre ancien d'Ajaccio - M. Antoine Bruguerolle, Architecte DPLG-DESCMA est désigné comme maître d'oeuvre

- **2001-2005 :** finalisation de l'étude, information du public par voie de conférences et d'une exposition de photos.

- **3 mars 2003 :** Reprise de la procédure administrative, approbation du projet de création de la Zppaup par délibération n° 2003-24 du conseil municipal, la délibération du 25 janvier 1999 n'ayant pas fait l'objet de toutes les mesures de publications requises (l'insertion dans les deux journaux locaux semble avoir été omise)

- Enquête publique du 1er septembre 2003 au 30 octobre 2003, remise du rapport du commissaire enquêteur le 17 février 2004.

- **10 décembre 2004 :** avis favorable du Conseil des Sites réuni en formation patrimoine, - 25 février 2005 : Approbation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager par délibération n° 2005/33 du conseil municipal

- **12 avril 2005 :** Création de la Zppaup par arrêté préfectoral

- **22 avril 2005 :** le conseil municipal décide, par délibération n° 2005-55, la mise à l'étude de l'extension de la Zppaup intégrant les parties Est et Ouest du cours Napoléon, et la place Abbattu, qui n'avaient pas été retenues dans le périmètre initial - Monsieur Bruguerolle est désigné comme maître d'oeuvre.

- **25 juillet 2007 :** par délibération n° 2007/131, le conseil municipal complète le périmètre d'étude en incluant le quartier de la gare jusqu'à la rue Dell'Pellegrino (îlot Alban non compris). L'extension nouvelle permet de couvrir entièrement le périmètre de l'Opah-ru.

- **16 mars 2008 :** arrêté préfectoral autorisant une enquête publique relative au projet d'extension. Melle Marie Christine Cianelli est désignée commissaire enquêteur

- **9 juin 2008 - 7 juillet 2008 :** Enquête publique - Remise du rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

- **27 janvier 2009 :** Le conseil des sites, réuni en formation patrimoine émet un avis favorable (à l'unanimité) au projet présenté, et souhaite que le pigeonnier sis sur la parcelle BW 216 soit protégé

- **19 juin 2009 :** Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France notifie l'avis de la formation patrimoine du Conseil des Sites et le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2009

II - DESCRIPTION DU PROJET D'EXTENSION DE LA Zppaup

La ZPPAUP permettra à la Ville de fonder son projet urbain sur une réhabilitation ambitieuse des logements et sur une rénovation des espaces publics respectueuse du

patrimoine architectural du coeur historique d'Ajaccio: elle propose, à cet effet, 14 zones de projets numérotées de 16 à 29 (en complément des zones de projets 1 à 16 définies dans le dossier initial de création).

Le projet de Zppaup comprend trois documents indissociables qu'il conviendra de consulter ensemble :

1. le plan au 1/1500e
2. le fichier immobilier
3. le règlement

Il convient de préciser que les dispositions du règlement :

1. n'affectent pas les immeubles classés « monuments historiques » ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques qui continuent d'être régis par les règles de protection édictées par la loi du 31/12/1913.
2. n'affectent ni le périmètre, ni le régime d'autorisation des sites classés
3. n'affectent pas les dispositions des secteurs sauvegardés.
4. suspendent les protections des abords des monuments historiques pour les édifices situés à l'intérieur du périmètre de la Zppaup.
5. suspendent les effets des sites inscrits.
6. sont intégrées dans le règlement du POS ou du PLU.

En outre, **l'extension de la Zppaup détermine 14 « zones de projets de requalification »** sur les thématiques suivantes :

- " mise en valeur et assainissement des coeurs d'îlots.
- " Requalification des espaces publics à travers les aménagements des sols et plantations
- " Intégration de l'activité commerciale et des services en compatibilité avec les enjeux patrimoniaux
- " Traitement harmonieux de la transition entre la ville et le port ainsi que les friches telles que le secteur ferroviaire.

III - PROCEDURE DE CREATION DE LA Zppaup

La délibération du conseil municipal approuvant le projet de la Zppaup est transmise, pour avis, au Préfet du département. Après accord du Préfet, c'est le maire qui prend l'arrêté de création visant expressément l'accord préfectoral. (Cf courrier de l'Abf en date du 19 juin 2009 et le procès verbal du Conseil des sites)

Enfin, il est à noter que :

" Pour tenir compte de l'unique réserve portée sur le registre d'enquête publique, et parfaitement justifiée par son intérêt patrimonial, le pigeonnier en briques roses surmonté d'un toit cubique faisant partie de la parcelle cadastrée BW 216 fait partie des constructions protégées au titre de la Zppaup

" Le secteur de la gare ferroviaire, compris dans le périmètre, est particulièrement sensible car proche de la gare maritime et du débarcadère. Il connaît donc une importante fréquentation touristique se dirigeant par l'Amirauté vers la sortie de la ville et les principaux axes routiers de Corse (RN 193 et 196, RD 81)

" le site de l'usine Alban n'est pas inclus dans le périmètre de la Zppaup, la façade Alban générant un périmètre de 500 mètres au titre de la protection des monuments historiques. En outre, le baptistère du VIe siècle, découvert lors d'une fouille archéologique préventive au printemps 2005, a fait l'objet d'une proposition de classement au titre des monuments historiques, générant ainsi un nouveau périmètre de protection. (le dossier a été examiné par le conseil des sites réuni en formation patrimoine le 27 janvier 2009)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver l'extension de la Zppaup telle que présentée

étant précisé que le dossier sera consultable en Mairie, dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques, et dans ceux de la Direction de l'Urbanisme

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de M. Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint Délégué, et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code général des Impôts

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat dans ses articles 69 à 72, modifiée par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, modifiant les décrets d'application n° 84-304 et 84-305 du 25 avril 1984 relatif aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain et des sites,

Vu la circulaire n° 85-45 du 1er juillet 1985 relative aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain et au collège régional du patrimoine architectural et urbain (Z.P.P.A.U.P.)

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'Ajaccio, approuvé le 28 novembre 1999,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2003 approuvant le projet de création de la ZPPAUP,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005 autorisant la création de la Zppaup,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2005 portant décision de mise à l'étude de l'extension de la Zppaup,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2007 portant décision d'élargissement du périmètre d'études de l'extension de la Zppaup,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2008 prescrivant l'enquête publique préalable à l'extension de la ZPPAUP et désignant le commissaire enquêteur en la personne de Madame Marie Christine CIANELLI,

Vu l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 09 juin 2008 au 07 juillet 2008 inclus,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 09 septembre 2008,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des ses membres, du Conseil des Sites de Corse, en date du 27 janvier 2009,

Vu le courrier de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 19 juin 2009 portant notification de l'avis du Conseil des Sites du 27 janvier 2009

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme compétente en date du 26 juin 2009,

Considérant le projet d'extension de la ZPPAUP présenté,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Article 1er : d'approuver le dossier d'extension de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), tel qu'exposé.

Article 2 : de transmettre cette délibération accompagné du dossier définitif d'extension de la ZPPAUP au Préfet de la Région Corse pour accord.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Député Maire, après réception de l'accord du Préfet de la Région Corse à prendre un arrêté permettant d'annexer l'extension de la ZPPAUP au POS approuvé le 28 novembre 1999.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie et d'une publication en annonces légales

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jours, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE, Simon RENUCCI.

24

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2009, enregistrée au SIE de Bastia le 12/10/2009, bordereau n°2009/1088, case n°1.

La Société Européenne de Distribution de Café, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège est sis Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 Furiani, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 417 545 985, dûment représentée par son gérant en exercice, Mme Bernadette Agostini, spécialement habilitée à cet effet par assemblée générale du 1er octobre 2009.

A vendu à : Monsieur Gérard Agostini, né le 5 juillet 1951 à Morosaglia (2B), de nationalité française, demeurant Route de Saint André, U Palazzu, 20620 Biguglia, en cours d'inscription au RCS de Bastia.

Un fonds de commerce de vente de café en gros et installation de machines pour cafetier, situé Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 Furiani, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 417 545 985.

Moyennant le prix principal de trois cent quatre mille huit cent soixante cinq euros (304.865 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour cent vingt mille euros (120.000 euros) ;
- aux matériels, mobiliers, agencements pour cent quatre vingt quatre mille huit cent soixante cinq euros (184.865 euros).

Monsieur Gérard Agostini, est propriétaire et a la jouissance du fonds depuis le 1er octobre 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds, à savoir, à l'adresse suivante : M. Gérard Agostini, Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 Furiani (Corse).

Pour avis,

12

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

L'AGO réunie au siège le 15 septembre 2009 de la Société "MONDOLONI PROMOTION IMMOBILIERE", SARL en liquidation au capital de 8000,00 euros, dont le siège de la liquidation est à c/o Jean Baptiste Mondoloni, rue sorba, 20170 Levie (RCS Ajaccio 491 746 541), a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, décharge du mandat de Monsieur Jean Baptiste Mondoloni, liquidateur, demeurant rue Sorba, 20170 Levie, et constaté la clôture de liquidation au 1er septembre 2009.

Le dépôt est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

11

SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION DE CAFE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7800 euros
Siège : Acquadoria Montebianco
20138 Coti-Chiavari
Transféré à Ajaccio (20090),
Immeuble Le Saphir, Chemin de Culetta
Mezzavia
RCS Ajaccio : 441 729 890

Par délibération du 14/09/2009, l'assemblée unique a décidé de transférer le siège social de Coti-Chiavari (20138), Acquadoria Montebianco à **Ajaccio (20090) Immeuble Le Saphir, Chemin de Culetta, Mezzavia**, à compter du 01/10/2009, et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis,

19

DI RUSSO & Associés

Société d'Avocats
62, rue Sainte
13001 Marseille

DELTA DISTRIBUTION SERVICES

SARL au capital de 32.000 euros
Technopôle de Caronte
13500 Martigues
RCS Aix en Provence 381 302 702

TRANSMAVIN

SA au capital de 59.200 euros
Route Nationale Bravone
20230 Linguizzetta
RCS Bastia : 071 807 051

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Linguizzetta, du 16 septembre 2009, les Sociétés DELTA DISTRIBUTION SERVICES et TRANSMAVIN, ont établi un projet de fusion par absorption de la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES par la Société TRANSMAVIN, à qui la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES apporterait la totalité de son actif évalué à 2.459.246 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.750.913 euros, soit un apport net de 708.332 euros.

Pour rémunérer cet apport, la Société TRANSMAVIN, augmentera son capital de 57.600 euros, par émission de 3600 actions nouvelles de 16,00 euros, nominal chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion globale de 650.733 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées aux associés de la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES, à raison de 18 actions de la Société TRANSMAVIN, pour 10 parts sociales de la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES.

Toutefois parmi les biens transmis par la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES, figurant 1517 actions de la Société TRANSMAVIN, celle-ci annulera lesdites actions et réduira en conséquence son capital de 24.272 euros, le capital social de la société TRANSMAVIN étant ainsi à l'issue de l'opération ramené à 141.984 euros. Pour tenir compte de la valeur des actions annulées, il sera imputé la prime de fusion une somme de 128.177 euros.

Toutes les opérations effectuées par la Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES, depuis le 1er janvier 2009 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société TRANSMAVIN.

Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

La Société DELTA DISTRIBUTION SERVICES sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, le 23 septembre 2009 et au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence le 8 octobre 2009.

Les formalités seront effectuées au Greffes des Tribunaux de Commerce d'Aix en Provence et Bastia.

Pour avis,

53

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 5 Octobre 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile Immobilière
DENOMINATION : LA DOMVALTHI
SIÈGE SOCIAL : A Funtana n°14, Les Molins, Albitreccia, 20166 Porticcio

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros

GERANCE : M. Thierry FABIANI, demeurant A Funtana n°14, Les Molins, Albitreccia, 20166 Porticcio

CESSION DE PARTS : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; Agrément préalable de l'assemblée générale pour les autres personnes.

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio

Pour avis,

04

CHANGEMENT DE NOM

Mr ZICCHINA Patrick, Jean Noël, Né(e) le 31 Aout 1991, à Ajaccio (2A) demeurant Résidence A MANDARINA 3, BT M, Rte de la Rocade 20090 Ajaccio, agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : **PASQUALAGGI Patrick, Jean Noël.**

15

CHANGEMENT DE NOM

Mme TIRET - MIGONE - PEDRONO (Louisa), demeurant Hameau de Torre, ancienne voie Ferrée à Porto-Vecchio (Corse du Sud), agissant au nom de son enfant mineur TIRET-MIGONE - PEDRONO (Luca), né le 26 juillet 2001 à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ce mineur celui de : **CARTA - MIGONE.**

13

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

L'AGO réunie au siège le 15 septembre 2009 de la Société "JBM INVESTISSEMENTS", SARL en liquidation au capital de 5000,00 euros, dont le siège de la liquidation est à c/o Jean Baptiste Mondoloni, rue sorba, 20170 Levie (RCS Ajaccio 491 289 617), a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, décharge du mandat de Monsieur Jean Baptiste Mondoloni, liquidateur, demeurant rue Sorba, 20170 Levie, et constaté la clôture de liquidation au 1er septembre 2009.

Le dépôt est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

06

CORSE ECO BOIS

SARL au capital de 1500 euros
Siège : A Casa I Salvatighi
20243 Serra di Fiumorbo
RCS Bastia : 511 064 677

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de :
- Négocio en matériaux de construction de tous types,
- Réalisation d'études techniques,
- de nommer comme cogérant Monsieur Emmanuel, Jacques, François Soux, né le 05 octobre 1982 à Quimper (29), de nationalité française, demeurant A Casa I Salvatighi Piedu, Ventosa, 20243 Serra di Fiumorbo. Il prendra ses fonctions au terme de la présente assemblée. Les fonctions de co-gérants de Mrs Valentin et Guillaume Soux, sont maintenues.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance,

25

Société Européenne de Distribution de Café

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Lieu-dit Ardisson
RN 193 - 20600 Furiani
RCS Bastia : N°417 545 985

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale du 2 octobre 2009, enregistré au SIE de Bastia le 09/10/2009, bordereau n°2009/1081, case n°2, les associés ont pris les décisions suivantes :

- dissolution anticipée de la société avec effet au 2 octobre 2009.

- nomination en qualité de liquidateur, de Mme Bernadette Bouffier, épouse Agostini, née le 21 août 1949 à Constantini (Algérie), de nationalité française, demeurant Route de Saint André, U Palazzu, 20620 Biguglia, pour une durée de 3 ans, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

- le siège de la liquidation a été fixé au siège social soit Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 Furiani, adresse de correspondance où devront être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

20

BLANCHISSERIE BAGNI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Porté à 7774,90 euros
Siège : ZA de Tavarria
20110 Propriano
380 641 5720 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 01 juin 2009, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 152,45 euros, par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 9 - capital social :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux-euros et quarante-cinq centimes (7622,45 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à sept mille sept cent soixante quatorze euros et quatre-vingt-dix centimes (7774,90 euros).

Lé gérance,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
CIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



16

“PROFACO”

SARL au capital de 15.245 euros
Siège : Bisinchi 20235,
RCS Bastia : N°B/418 126 496

**MODIFICATION
STATUTAIRE**

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 05 mars 2005 a décidé d'adopter à l'objet social l'activité suivante :
“Vente et pose de gouttières” et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le gérant.

45

SAS MIGNATOJO

Société par actions simplifiées
Au capital de 37.000,00 euros
Siège : Lieu-dit Treperi - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 508 308 962

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social de Lieu-dit Treperi, 20217 Saint-Florent, à, **Résidence Les Arcades, 20217 Saint-Florent**, à compter du 1er mai 2009.
Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique,

46

SAS AGHIONE

Société par actions simplifiées
Au capital de 37.000,00 euros
Siège : Lieu-dit Treperi - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 507 755 437

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social de Lieu-dit Treperi, 20217 Saint-Florent, à, **Résidence Les Arcades, 20217 Saint-Florent**, à compter du 1er mai 2009.
Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique,

09

BERTOCCHI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 24, rue Jean Jaurès
20137 Porto-Vecchio
397 832 056 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 16/4/2007, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

21

SARL MACAFOJA

Au capital de 8000 euros
Siège : 02, rue du Presbytère - 20200 Bastia
RCS Bastia : 499 880 474

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

Pour avis, la gérance.

39

Département de Haute-Corse**CANTON DU HAUT NEBBIU****COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA****I - Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de SAN GAVINO DI TENDA
20246 San Gavino di Tenda
Téléphone : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 37 70 84

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)**Objet du marché :** Four à restaurer Hameau Catarello**Critères d'attribution :** Valeurs techniques - Prix - Délais d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la Mairie pour établir un devis

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009**Date d'envoi à la publication :** 9 octobre 2009**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 06/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Les Editions Velutina (SARL)
Kalliste 13 - Résidence Monte Stello
20290 Borgo

Activité : Edition, diffusion d'oeuvres littéraires de toute nature**RCS Bastia :** B 502 679 285, 2008 B 83**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

29

Par jugement en date du 06/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Mme Roux Casamatta Mireille
Jeannine Paulette - Ctc Auto Vision
Lieu-dit Alzitone - RN 198
20240 Ghisonaccia

Activité : Contrôle technique**RCS Bastia :** A 440 784 528, 2002 A 26**Juge commissaire :**

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersas

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

30

Par jugement en date du 06/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Alva Constructions (SARL)
Lieu-dit Calarana - 20253 Barbaggio

Activité : Maçonnerie générale, travaux publics et bâtiments**RCS Bastia :** B 452 537 905, 2004 B 80**Juge commissaire :**

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

31

Par jugement en date du 06/10/2009, le

Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

EL Hallabi Ali
Chez Roméo

Lustincone - 20620 Biguglia

Activité : Carrelage, petite maçonnerie**RM :** N°443 780 143 (445.02.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

32

Par jugement en date du 06/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

TM Constructions (SARL)
Immeuble Le Sirocco
Lupino - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale, BTP**RCS Bastia :** B 494 926 017, 2007 B 120

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Pierre Ersas

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

33

Par jugement en date du 06/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Drago Bastien
“Climatelec” Chemin du Macchione
Casa Serena
20600 Bastia

Activité : Electricité générale froid et climatisation, dépannage électroménager**RCS Bastia :** A 413 022 013, 2004 A 111 (Radié)**RM :** N°413 022 013 (250.04.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

47

EURL CORSOILEIL

Société Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 euros
Siège : Lieu-dit Treperi - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 493 197 909

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social de Lieu-dit Treperi, 20217 Saint-Florent, à, **Résidence Les Arcades, 20217 Saint-Florent**, à compter du 1er mai 2009.
Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique,

43

SAS FOLELLI

Société par actions simplifiées
Au capital de 37.000,00 euros
Siège : Lieu-dit Treperi - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 508 309 374

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social de Lieu-dit Treperi, 20217 Saint-Florent, à, **Résidence Les Arcades, 20217 Saint-Florent**, à compter du 1er mai 2009.
Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique,

44

SAS SAN GRIOLO

Société par actions simplifiées
Au capital de 37.000,00 euros
Siège : Lieu-dit Treperi - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 508 309 465

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social de Lieu-dit Treperi, 20217 Saint-Florent, à, **Résidence Les Arcades, 20217 Saint-Florent**, à compter du 1er mai 2009.
Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique,

48

LA FONCIERE CORSE

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Route d'Ortale
Campo Vallone - 20620 Biguglia
RCS Bastia : 423 742 410 (1999 B 164)

Suivant l'assemblée générale ordinaire du 01.10.2009, suite à la démission de Mme Varamo Béatrice épouse De Pinho Dias, de ses fonctions de gérante, il a été décidé de nommer gérant à compter du même jour Monsieur De Pinho Dias José, demeurant, Lot. Campo, Vallone, Route d'Ortale, 20620 Biguglia, pour une durée illimitée.

Formalités : RCS Bastia

42

MODELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12.000,00 euros
Siège : 6, rue Chanoine Bonerandi - 20200 Bastia
508 728 524 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée MODELEC, a décidé de transférer le siège social du 6, rue Chanoine Bonerandi, 20200 Bastia, au **21, Bis Impasse des Terrasses, 20200 Bastia**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance,

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**Email : al@informateurcorse.com**

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de GROSSETO PRUGNA
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

Mode de passation : Appel d'offre ouvert Art.33 et 55 à 64

Objet du marché : réfection des trottoirs route communale du collège

Prestations :

Lot 4 : Mobilier urbain

Critères de jugement :

Esthétique 40%

Prix 30%

Valeur technique 30%

Règlement de la consultation : Dossier disponible à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Porticcio

BP 93

20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : Mardi 13 octobre 2009

Date limite de réception des offres : Lundi 7 décembre 2009 à 12h00

Renseignements : Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio

20166 Porticcio

Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21

email : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION
D'UN IMMEUBLE CADASTRE E 414
EN VUE DE LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL
PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BELGODERE

1ère parution.

Le Sous-Préfet de CALVI (Haute-Corse),

Informe le public qu'en exécution de son arrêté N°2009/20, en date du 9 octobre 2009, il sera procédé sur la commune de BELGODERE, à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré E N°414 sur le territoire de la commune de BELGODERE.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en Mairie de BELGODERE, du vendredi 30 octobre au mardi 1er décembre 2009 inclus, soit pendant trente trois jours consécutifs

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de BELGODERE, aux heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Gilbert CHIARELLI consultant indépendant, domicilié au Résidence Mare e Orizonte, Bât. A, Apt 3, à Saint-Florent (20217) est désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de BELGODERE, les :

* vendredi 30 octobre 2009 de 14h à 17h

* jeudi 12 novembre 2009 de 14h à 17h

* mardi 1er décembre 2009 de 14h à 17h

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée en Mairie de BELGODERE, et à la Sous-Préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

COMMUNE D'ALERIA
AVIS

Par arrêté en date du 28 septembre 2009, visé par la Sous-Préfecture de Corté le 1er octobre 2009, le marché concernant des travaux de remplacement de menuiseries extérieures et réfection de l'installation électrique au Groupe Scolaire d'Aléria a été rendu infructueux.

Fait à Aléria le 13 octobre 2009,
Le Maire,
A. FRATICELLI

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Service des Moyens Techniques, de la Logistique,
et des Ateliers Départementaux
Palais Lantivy
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 13 66 - Fax : 04 95 29 12 60
mèl : etienne.albertini@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Marché à bons de commande pour la fourniture, la pose, la réparation, le réglage de pneumatiques pour le parc de véhicules légers (P.T.A.C. inférieur 3.5 tonnes) du Département de la Corse-du-Sud (2 lots).

Référence acheteur :

MAPA 2009-071

Nature du marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 50116500 - Services de réparation de pneus, y compris montage et équilibrage

Complémentaires :

34351100 - Pneus pour voitures

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Prix

30 % : Qualité

20 % : Délai d'exécution

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

11/09/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché :

LOT N° 1 - La fourniture, la pose, la réparation, et le réglage de pneumatiques pour le parc des véhicules légers (P.T.A.C inférieur à 3.5 tonnes) - Arrondissement d'Ajaccio.

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 24/09/2009

Marché n° : 2009-126

SAS PIETRI (Ajaccio)

RN 194 - LDT Permicaggia - Sarrola Carcopino

20167 Mezzavia

Montant : 55.000,00 Euros HT

LOT N° 2 - La fourniture, la pose, la réparation, et le réglage de pneumatiques pour le parc des véhicules légers (P.T.A.C inférieur à 3.5 tonnes) - Arrondissement de Sartène.

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 24/09/2009

Marché n° : 2009-127

SAS PIETRI (Porto Vecchio)

Rue du Maréchal Juin - Route de Bonifacio

20137 Porto Vecchio

Montant : 25.000,00 Euros HT

Renseignements complémentaires :

Maximum en euros HT sur la durée du marché

Envoi le 12/10/2009 à la publication

Avis intégral : http://www.cg-corsedusud.fr

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Corse du Sud

AVIS D'INFORMATION
N°09 DR2A16

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse DGST/DR2A

22, Cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04 95 51 66 85

Fax : 04 95 51 66 27

Mode de passation : Marché à procédure adaptée

(Article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Aménagement de la section de RN 196, entre le giratoire de Santa Giulia, et le giratoire de la future déviation de Propriano. Etude avant projet, projet et élaboration du DCE.

Jugement des offres :

- Valeur technique : (coefficient de pondération : 0.50)

- Prix : (coefficient de pondération : 0.50)

Date d'envoi de l'avis : Lundi 19 octobre 2009

Date de remise des candidatures : Vendredi 30 octobre 2009

Retrait des dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud

4ème étage - Bureau 413

22, Cours Grandval - 20000 Ajaccio

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

FOURNITURES

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés de l'OMC.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Etablissement public territorial, EPCI
Communauté de Communes du Cap Corse
Maison du Cap Corse
20200 Pietrabugno
Téléphone : 04.95.31.02.32
Fax : 04.95.31.75.85

Correspondant :

M. le Président de la Communauté de Communes
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

o Environnement et tourisme
o Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Objet du marché : fourniture de carburants à la pompe et d'huiles moteur pour les véhicules du service de collecte

Type de marché de fourniture : achat

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

o **Objets principaux :** 23000000-7

o **Objets complémentaires :** 23111200-0, 23121000-1, 23121200-3, 23123100-6

Lieu de livraison : lieu de situation des pompes

Code NUTS du lieu de la prestation : FR832

L'avis concerne un marché public

Caractéristiques principales :

o Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants à la pompe et d'huiles moteur aux véhicules du service de collecte
o Refus des variantes

Renseignements relatifs aux lots : Marché alloti en 3 lots

Possibilité de présenter une offre pour un lot, un ou plusieurs lots, tous les lots.

Lot 1 : Fourniture de carburants à la pompe et d'huiles moteur pour les véhicules de collecte intervenant sur Brando, Sisco et Pietracorbara et véhicules légers du service collecte

Lot 2 : Fourniture de carburants à la pompe et d'huiles moteur pour les véhicules de collecte intervenant sur Canari, Olmeta du Cap, Nonza, Olciani, Oglastro, Luri, Cagnano, Pino et Barrettali Meria, Tomino et Rogliano et secteur littoral

Lot 3 : Fourniture de carburants à la pompe et d'huiles moteur pour les véhicules de collecte intervenant sur Centuri, Morsiglia et Ersu.

Le montant total global du marché reconductions comprises ne pourra pas excéder 177 000 euros H.T.

Montant maximum par lot :

Lot 1 : 23 000 euros H.T/ an soit 69.000 euros H T reconductions comprises

Lot 2 : 27 000 euros H.T/ an soit 81.000 euros HT reconductions comprises

Lot 3 : 9000 euros H.T/an soit 27.000 euros HT reconductions comprises

Durée du marché ou délai d'exécution : Sous réserve de notification, le présent marché prendra effet à compter du 1er janvier 2010 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Il peut être reconduit expressément 2 fois pour une période de 1 an sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012. Le Pouvoir Adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non le marché, au plus tard 3 mois avant son échéance prévisionnelle. Le Titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 1er janvier 2010

Conditions relatives au marché :

o **Cautionnement et garanties exigés :** aucun

o **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Pour chaque lot, les paiements seront réalisés par la Collectivité mensuellement. Paiement à 40 jours. Possibilité de versement d'une avance forfaitaire dans les conditions prévues au marché et à l'article 87 du code des marchés publics. Le financement des prestations est assuré par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance spéciale et le budget général de la Communauté de Communes.

o **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché, le cas échéant :** Groupement d'entreprises solidaires

o L'exécution du marché n'est pas soumise à d'autres conditions particulières

o Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

o Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participations :

o Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : une lettre de candidature précisant le ou les membres du groupement (document non-obligatoire), Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat justifie ne pas faire l'objet d'une des interdictions de concourir prévues à l'article 43 du code des marchés publics, le cas échéant, copie du jugement de redressement judiciaire, Un document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;

o Capacité économique et financière : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, s'il en dispose, le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

o Référence professionnelle et capacité technique : présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services ;

S'il en dispose, de certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations de services attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ; S'il en dispose, de certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des services à des spécifications ou des normes. Si l'entreprise n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés, elle peut fournir d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

o Prix (70 %)

o Pouvoir de contrôle de la Collectivité sur les volumes achetés (30%)

Type de procédure : marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics passé suivant la procédure adaptée prévue à l'article 28 du CMP.

Date limite de réception des offres : 16 novembre 2009 à 12 h

Durée de validité des offres : 120 jours

Instances chargées des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20200 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Fax : 04 95 32 38 55

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 octobre 2009

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Etablissement public territorial, EPCI

Communauté de Communes du Cap Corse

Maison du Cap Corse

20200 Pietrabugno

Adresses à laquelle les offres doivent être envoyées :

Etablissement public territorial, EPCI

Communauté de Communes du Cap Corse

Maison du Cap Corse

20200 Pietrabugno

COMMUNE DE SCOLCA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Commune de SCOLCA - 20290 Département de la Haute-Corse

Tél : 04 95 38 20 27

Procédure de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

Objet du marché : Travaux de rénovation de la maison communale :

* Démolition de 60m² de plancher, réfection carrelage et travaux attenants et pose de 11 fenêtres.

Mode d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères ci-après :

* Prix :

* Délai de réalisation

Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics

Obtention du dossier :

Mairie de SCOLCA - 20290 Scolca

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009 à 17 heures

A l'adresse suivante :

Mairie de SCOLCA - 20290 Scolca

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 13 octobre 2009

Le Maire,
Cécile CULIOLI.

COMMUNE DE SCOLCA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Commune de SCOLCA - 20290 Département de la Haute-Corse

Tél : 04 95 38 20 27

Procédure de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

Objet du marché : Travaux :

Démolition, fourniture, transport et dallage d'une place et des ruelles du Village : Quantité : 295 m²

Mode d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères ci-après :

* Prix :

* Délai de réalisation

Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics

Obtention du dossier :

Mairie de SCOLCA - 20290 Scolca

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009 à 17 heures

A l'adresse suivante :

Mairie de SCOLCA - 20290 Scolca

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 13 octobre 2009

Le Maire,
Cécile CULIOLI.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LUCCIANA

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE ELECTRIQUE A MOTEURS DIESEL (130 Mwe)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2ème parution,

Demande présentée par le Président d'EDF Production Electrique Insulaire Haute-Corse, SAS, en vue d'exploiter une centrale électrique équipée de 7 moteurs Diesel de nouvelle génération (130Mwe au total).

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral N°2009-260-2 du 17 septembre 2009)

* **Du jeudi 15 octobre 2009 au vendredi 20 novembre 2009 inclus,**

Siège de l'enquête : Mairie de LUCCIANA

Lieu de dépôt des dossiers :

Mairies de BORGIO, VIGNALE, PRUNELLI DI CASACCONI, OLMO, MONTE, VENZA, ZOLASCA, VESCOVATO.

Permanences des membres de la Commission d'Enquête (désignée par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia du 3 juin 2009).

Monsieur Yves POGGI, Président de la Commission d'Enquête,
MM. Didier ROUTA-VILLANOVA et François SASSO.

Recevront les observations du public en Mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

* le 15 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 20 octobre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 21 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 23 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 26 octobre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 27 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 30 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 2 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 4 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 6 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 9 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 12 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 13 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 16 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 18 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 20 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Yves POGGI

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également leur être adressées par écrit à la Mairie de LUCCIANA.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Le Président d'EDF Production Electrique Insulaire Haute-Corse SAS, Tour Winterthur, 102, Terrasse Boieldieu, 92085 Paris La défense Cedex.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport, et les conclusions du Président de la Commission d'Enquête, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en Mairie de LUCCIANA, pendant un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse, Direction des Politiques de l'Etat et du Développement Durable, Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Département de Haute-Corse

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

I - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SAN GAVINO DI TENDA

20246 San Gavino di Tenda

Téléphone : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 37 70 84

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

Objet du marché : Alimentation en eau nouveau Cimetière

Critères d'attribution : Valeurs techniques - Prix - Délais d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la Mairie pour établir un devis

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009

Date d'envoi à la publication : 9 octobre 2009

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE (ART 28 DU CMP)

MARCHÉ DE TRAVAUX

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Lumio - 20260 Lumio

Tel : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2) OBJET DU MARCHÉ : REMPLACEMENT DE 170 M DE CONDUITE AEP

Caractéristiques principales : 170 m PVC DN 110, 2 vannes, 5 prises

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),

- De la déclaration du candidat complétée (DC5).

- Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

4) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* 50 % : Valeur technique de l'offre

* 25 % : Prix des prestations

* 25 % : Délai d'exécution

5) ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU :

DCE à télécharger depuis le site Internet : www.mairie-lumio.fr

6) PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

7) CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir à la mairie avant le 2 novembre 2009 à 12h00.

8) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 9 octobre 2009.

Département de Haute-Corse

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

I - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SAN GAVINO DI TENDA

20246 San Gavino di Tenda

Téléphone : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 37 70 84

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

Objet du marché : Réfection lavoir fontaine Triccone

Critères d'attribution : Valeurs techniques - Prix - Délais d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la Mairie pour établir un devis

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009

Date d'envoi à la publication : 9 octobre 2009

Département de Haute-Corse

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

I - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SAN GAVINO DI TENDA

20246 San Gavino di Tenda

Téléphone : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 37 70 84

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

Objet du marché : Dallage sentier du Catarello en pierres de Brando

Critères d'attribution : Valeurs techniques - Prix - Délais d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la Mairie pour établir un devis

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009

Date d'envoi à la publication : 9 octobre 2009

"Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, informe la population que la révision partielle du plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), de la commune de LUCCIANA a été approuvée par l'arrêté préfectoral numéro 2009-258-2 en date du 15 septembre 2009.

Ledit arrêté fera l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et une copie sera affichée pendant un mois au minimum à la Mairie de LUCCIANA.

La plan approuvé sera tenu à la disposition du public à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, Service Eau, Environnement, Forêt, ainsi qu'à la Mairie de LUCCIANA".

Notre Site Internet :

www.corse-information.info

COMMUNE DE BASTELICA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de BASTELICA
Mairie - Corso Sampiero
20119 Bastelica
Tél : 04 95 28 70 61 - Fax : 04 95 28 74 38

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées, du réseau de transfert et réhabilitation du réseau

Procédure de passation : Procédure adaptée - article 28 du CMP

Critères de sélection des candidatures :

Aptitude à réaliser l'opération, au vu des compétences, références et moyens du candidat

Critères de sélection des offres :

Valeur technique, prix des prestations, délais

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat - Articles 45 et 46 du CMP :

- Imprimé DC 4,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code de Travail ;
- Imprimé DC5 ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à réaliser ;
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché ;

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 et D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Date limite de réception des offres : 10 novembre 2009 - 11h00

Adresse auprès de laquelle les dossiers consultation des entreprises peuvent être obtenus : Commune de BASTELICA

Mairie - Corso Sampiero - 20119 Bastelica
Tél : 04 95 28 70 61 - Fax : 04 95 28 74 38

Adresse où les offres doivent être transmises : Commune de BASTELICA

Mairie - Corso Sampiero - 20119 Bastelica
Tél : 04 95 28 70 61 - Fax : 04 95 28 74 38

Horaires d'ouverture de la Mairie : 9h - 12h / 14h - 17h

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif
Chemin Montepiano - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 octobre 2009

Le Maire,

Département de Haute-Corse

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

I - Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SAN GAVINO DI TENDA
20246 San Gavino di Tenda
Téléphone : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 37 70 84

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

Objet du marché : Réfection appartement communal l'Annonciade

Critères d'attribution : Valeurs techniques - Prix - Délais d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la Mairie pour établir un devis

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2009

Date d'envoi à la publication : 9 octobre 2009

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Statut de l'organisme : Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie

20231 VENACO Téléphone 04 95 47 04 04 Télécopie 04 95 31 63 48

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur POLI Xavier

Description du marché :

Objet du marché : REPARATIONS TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET BRANCHEMENTS AUX RESEAUX COLLECTIFS D'ASSAINISSEMENT

Type de marché : Exécution

Nomenclature - Classification CPV : 45232410-9 - Travaux d'assainissement.

Caractéristiques principales

Forme du marché : Marché ordinaire

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Durées

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois

Conditions relatives au marché :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation :

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution :

Prix des prestations 50 %

Délai d'exécution 30 %

Valeur technique 20 %

Procédures : Marché à procédure adaptée (ouvert)

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 06 Novembre 2009 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2009-016

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- Modalités à observer pour l'obtention du DCE : LE DCE SERA DEMANDE PAR TELECOPIE

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 12/10/2009

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN IMMEUBLE CADASTRE E 246 EN VUE DE LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL

PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BELGODERE

1ère parution,

Le Sous-Préfet de CALVI (Haute-Corse),

Informe le public qu'en exécution de son arrêté N°2009/21, en date du 9 octobre 2009, il sera procédé sur la commune de BELGODERE, à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré E N°246 sur le territoire de la commune de BELGODERE.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en Mairie de BELGODERE, du vendredi 30 octobre au mardi 1er décembre 2009 inclus, soit pendant trente trois jours consécutifs

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de BELGODERE, aux heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Gilbert CHIARELLI consultant indépendant, domicilié au Résidence Mare e Orizonte, Bât. A, Apt 3, à Saint-Florent (20217) est désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de BELGODERE, les :

* vendredi 30 octobre 2009 de 14h à 17h

* jeudi 12 novembre 2009 de 14h à 17h

* mardi 1er décembre 2009 de 14h à 17h

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée en Mairie de BELGODERE, et à la Sous-Préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

65

Maître Marthe POGGI, notaire agissant en qualité de membre de la Société

**“Marthe POGGI,
Notaire associé”,**

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un acte reçu le 7 octobre 2009 par Me Marthe Poggi, notaire à Bastia, enregistré à Bastia le 8 octobre 2009, bordereau 2009/1078, case n°1, la SCI SMC, Société Civile Immobilière au capital social de 1500 euros, dont le siège social est à Monticello (20220), Lotissement Caravilu, lot n°8, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 504 843 889, a procédé à la transformation de ladite société en Société Civile de construction vente, dont l'objet social est : L'acquisition de tous terrains ou droits immobiliers comprenant le droit de construire ; la construction sur ces terrains ou droits immobiliers, de tous immeubles, de toutes destinations et usages ; La vente des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ; accessoirement la location desdits immeubles ; et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil. Le reste sans changement.

Pour avis,

61

RECTIFICATIF

de cession d'un fonds artisanal

Dans l'annonce parue dans le N°6284 du 09 au 15 octobre 2009.

Il fallait lire : “Un fonds artisanal”

En lieu et place : de “Un fonds de commerce”.

Pour avis rectificatif et mention,
Le Président.

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 octobre 2009 à Sorbo Ocagnano, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Conseil et Assistance en Marchés Publics - C.A.M.P

Siège : Route de Pinarello, 20213 Sorbo Ocagnano

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes prestations de services dans le domaine de l'achat public, (assistance, audits, formations, organisation de toutes manifestations événementielles) ; conseil, assistance, rédaction et suivi de contrats d'achat public, d'expertises dans le domaine de l'achat public, d'assistance relationnelle auprès des entreprises, des administrations et des associations par tous moyens et tous supports ;

- Toutes opérations de marchand de biens. Promotion immobilière de gestion, d'administration et d'exploitation de tout bien immobilier et toutes opérations liées à la construction d'immeubles, opérations de lotissement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 400 euros

Gérance : M. Sourd Patrice, demeurant, Route de Pinarello, 20213 Sorbo Ocagnano

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le gérant.

58

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée ALU GOUTTIERES 2B

Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège : Borgo (20290), Les Sables de Biguglia, Q 250

Objet : Fourniture et pose de gouttières

Durée : 99 années

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Gilbert, Robert, Ehret, demeurant, Les Sables de Biguglia, Q 250, 20290 Borgo

Immatriculation : Au RCS de Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

56

FLORE ET CLARA

Société civile immobilière au capital de 64.000 euros
Siège social : Route de Palombaggia
Lieu dit Pavelone
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio : D 450 438 643

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2009, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social de SAN GAVINO DI CARBINI (20137). Lotissement de Fossi n°15, à PORTO VECCHIO (20137), Route de Palombaggia, lieu dit Pavelone, à compter du 3 septembre 2009. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

- de nommer M.Philippe SANTONI demeurant Lieu dit Pavelone, 20137 PORTO VECCHIO en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 3 septembre 2009 en remplacement de M Jean Marcel SANTONI demeurant Lotissement de Fossi n°15, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

62

CORSE IMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7637 euros
Siège social : Rond Point de la Gare
Chemin de Covasina
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio : B 428 840 185

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2009, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

14

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

L'AGO réunie au siège le 15 septembre 2009 de la Société “AM INVESTISSEMENTS”, SARL en liquidation au capital de 5000,00 euros, dont le siège de la liquidation est à route de Ferrulaghjola, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, (RCS Ajaccio 491 310 074), a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, décharge du mandat de Monsieur Ange Mondoloni, liquidateur, demeurant Route de Ferrulaghjola, Foci, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, et constaté la clôture de liquidation au 1er septembre 2009.

Le dépôt est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

57

“SCI CM PATRIMOINE au capital social de 100 euros (apports en numéraire), dont le siège social est “Résidence Les Balcons du Golfe, Bt L, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO”. Dont l'objet est l'acquisition et la location de tous biens immobiliers pour une durée de 99 ans. **Gérant :** Mr LEANDRI Mathieu demeurant Résidence Les Balcons du Golfe, Bt L, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO. La société est en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio.”

60

RECTIFICATIF

d'un avis de location gérance

Dans l'annonce du 09/10/2009, concernant la constitution d'un contrat de location gérance entre Monsieur Jean Pierre Rossi et son épouse, Mme Gracieuse Rossi et la Société ROSSI HÔTEL, présentant les caractéristiques ci-après :

Il fallait lire : Un fonds de commerce d'hôtel,

En lieu et place de : Un fonds de commerce d'hôtel de tourisme,
Le reste sans modification.

50

SARL PARFUMS DE FEMME

Siège : Centre Commercial la Rocade
Cellule n°8 - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 852 295 885

D'une décision d'AGE en date du 22/09/2009, il résulte que :

L'objet social de la société a été modifié comme suit :

L'acquisition, la gestion, et la cession de toutes valeurs mobilières, droits sociaux ou tout autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de souscriptions ou autrement ; la gestion uniquement des sociétés dont elle détient une participation et/ou un de ses membres assure la direction ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit ; la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ; et généralement, toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué.

Le siège social a été transféré **47, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.**

En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

51

LUCIANI - FONTAINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège : Avenue Santa Maria - Résidence Azur
20260 Calvi (Corse)
498 861 871 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2009, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 01/10/2009, de Calvi (Corse), Avenue Santa Maria, Résidence Azur, à, **Route de Santore, Résidence Le Grand Large, 20260 Calvi.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Calvi (Corse), Avenue Santa Maria, Résidence Azur

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé Route de Santore, Résidence Le Grand Large, 20260 Calvi. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

66

SOYA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : 27, rue Fesch
20000 Ajaccio (Corse du Sud)
500 067 376 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2009, il résulte que :

- Les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

- L'inscription modificative sera portée au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

59

RECTIFICATIF

d'un avis de constitution

Dans l'annonce du 09 octobre 2009, concernant la constitution de la Société ROSSI HÔTEL, présentant les caractéristiques ci-après :

Il fallait lire : Objet : Hôtel

En lieu et place de : Objet : Hôtel de Tourisme
Le reste sans modification.

67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio (20000) du 24 septembre 2009, enregistré au SIE Ajaccio le 08 octobre 2009 Bord 2009/641 Case n°7, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LES EDITIONS DU GOLFE

Siège : Ajaccio (20000), 1 Rue Maréchal Ornano

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Objet : Edition, conception, réalisation, commercialisation de livres, revues, cartes postales, posters CD, DVD, tous supports connus ou inconnus à ce jour pouvant être diffusé sur support habituel, multimédias et NTIC ; réalisation pour le compte de tiers de travaux de conception et de réalisation de livres, revues, cartes postales, posters CD, DVD ; participation de la société à toute entreprise française ou étrangère pouvant se rattacher à l'objet principal, similaire ou connexe.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 euros)

Gérant : Patrick DE CRESCENZO, né à PARIS (75014) le 19 janvier 1965, demeurant à AJACCIO (20000) 1 Rue Maréchal Ornano

La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio

Pour avis et mention,
Le représentant légal.

71

LE COURSIER IMPERIAL

SARL au capital de 2000 euros
Siège : Résidence E Case di Pietralba, Bât. A
Avenue Mont Thabor
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 509 268 942

Aux termes d'une délibération en date du 13/10/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Stéphanie Mattei, et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Pierre, Alexandre Faraud, demeurant Immeuble Araucaria, 4, rue Rossi, 20000 Ajaccio, pour une durée illimitée.

La gérance,

Société Titulaire d'un Office Notarial
A PRUNELLI DI FIUMORBO
Me François GRIMALDI
Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 13 octobre 2009, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : "SALOME NESS", et par abréviation sous le sigle "SN"
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : Le capital social est de deux mille euros (2000,00 euros)

Il est divisé en 200 parts de dix euros (10,00 euros), chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs

Siège : Le siège social est fixé à Ghisonaccia, Haute-Corse, Immeuble L'Aiglun, Bât. A

Objet : Création, acquisition, exploitation de tous fonds de commerce de vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux fantaisie, parfums et tous accessoires liés au prêt à porter

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : 2000 euros représentant le capital social constitué entièrement par des apports en numéraire

Gérance : Mme Delphine Louise Doerler, sans profession, épouse de Monsieur Olmo Alain, demeurant à Ventiseri (Haute-Corse), 17, Lotissement Ortoli, Lieu-dit Travo, nommée sans limitation de durée

Cession de parts - Agrément : Librement cessibles entre associés, au profit du conjoint et des héritiers en ligne directe du titulaire.

Les autres cessions sont soumises à agrément.

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Maître François GRIMALDI,
Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 octobre 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI CEMIN DES PRES

SIEGE SOCIAL : Espace Poretta Route de Bastia, 20137 PORTO VECCHIO

OBJET : L'acquisition de tous terrains destinés à l'édification de tous bâtiments tels qu'habitations collectives ou individuelles en vue de leur vente.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros

GERANCE : M. Joël MARCHETTI demeurant 12 Trinité, 20137 Porto-Vecchio.

CESSION DE PARTS : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; Agrément préalable de l'assemblée générale pour les autres personnes

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio

Pour avis,

LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 19 NOVEMBRE 2009 A 8 HEURES 30

Ajaccio, en l'ensemble immobilier "Palais Grandval", 9, Cours Général Leclerc (cadastré CE 367 - ex 361).

Le lot 645 de la copropriété : appartement au 3ème étage à gauche de type F4, d'environ 130m², avec balcons sur toute la longueur, vue sur le golfe (grand hall, cuisine, séjour, dégagement, 3 chambres, salle de bain, W.C)

Le lot 618 de la copropriété = cave au rez-de-jardin

Le lot 502 de la copropriété = parking (bâtiment O)

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

* **Visite des lieux** : Mercredi 28 octobre 2009 de 10 à 12 heures (par le Ministère de la SCP d'Huissiers MORELLI GARIN FORESTIER)

MISE A PRIX : 106.714,31 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio :

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,

Le 12 octobre 2009,

Pour extrait

“APPEL D'OFFRE D'ENTREPRISE”

Activité : Imprimerie de labeur

Siège social : Fixé à Ajaccio

Effectif : 9 Salarisés

Chiffre d'affaires au 30 septembre 2009 : 701.000 euros

A l'égard de laquelle, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte par jugement en date du 15 décembre 2008.

Maître Gilles BARONNIE, Administrateur Judiciaire, demeurant à Nogent Sur Marne, (94130), 14, rue du Viaduc, Tél : 01 48 71 86 76 - Fax : 01 48 71 84 40, invite tout candidat intéressé par la reprise de cette Société à lui adresser une offre de rachat conformément aux dispositions de l'article L.631-13 du Code de Commerce, au plus tard, le **lundi 16 novembre 2009 à 17 heures en son étude.**

PA - MILL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège : L'Eden Café - Place Paoli

20220 Ile-Rousse

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : PA - MILL

Siège : L'Eden Café, Place Paoli, 20220 Ile-Rousse

Objet : Exploitation par achat, création ou location gérance, de l'activité de restaurant, bar avec licence de IV° catégorie, et plus généralement, toute activité rattachée à la vente de denrées alimentaires ou accessoires, à consommer sur place ou à emporter

Durée : 50 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Paoli Antoine, demeurant à Castello di Rostino (20235), pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

NOMODOS

Société d'Avocats

10, Boulevard Lundy - BP 2105

51074 Reims Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 17 septembre 2009 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au RCS Ajaccio dénommée "3 CR TEAM", au capital de 1000 euros, ayant pour objet toutes activités de loisir automobile, la location de tous véhicules automobiles, et la création et l'entretien d'espaces verts.

Son **siège social** est à Porticcio (20166), Valle di Molini, Albitreccia.

Son **gérant est** : Monsieur Charles-François Rongiconi, demeurant à Porticcio (20166), Valle di Molini, Albitreccia.

Pour avis,

Le gérant.

SERECO

SCI au capital de 10.000 euros

Siège : 254, Chemin de Mottura - 83400 Hyères
482426640 RCS Toulon

L'AGE du 01/10/2009 a décidé de transférer le siège social de la Société au **Chemin de la Marana, ZA de Tragone, 20620 Biguglia**, à compter du 01/10/2009.

Gérance : M. Serriere Guy, demeurant, 115, Impasse des Bougainvilliers, 83260 La Crau.

Radiation au RCS de Toulon et réimmatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 08/10/2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : ORNATE DE DAVIDE BISETTO

Siège : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Consulting culinaire, Et notamment :

- Promouvoir et développer les compétences de Davide Bisetto, et des marques attenantes, auprès des mondes de l'Hôtellerie et de la restauration internationales, mais également des entreprises s'y référant ;

- dispenser de la formation intra et inter en France et à l'étranger, à des professionnels ou des particuliers ;

- créer des cartes de cuisine, de pâtisserie et plus largement, des concepts de restaurant ;

- organiser ou participer à des événements culinaires ;

L'entreprise pourra également :

- créer, acquérir, louer, prendre en location-gérance tout fond, prendre à bail, installer, exploiter tout état, exploiter tout établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- participer dans toutes les entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objet similaire ou connexe notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ou autrement ;

- faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet près cité, ou à tout objet similaire connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation et ce en tous pays ;

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Davide Bisetto, demeurant Chez M. et Mme Valli, Route de Palombaggia, Lieu-dit Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

SARL AUGUSTIN MARIE

SARL au capital de 8000,00 euros

Siège : Quartier Brancuccio - 20169 Bonifacio
RCS Ajaccio : N°504 905 373

Les associés de la SARL AUGUSTIN MARIE, dont le siège social est situé Quartier Brancuccio, 20169 Bonifacio, ont décidé, par assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2009, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la société.

Pour avis et mention,

La gérance.

DECouvrez LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'A.J.BASTIA

Cliquez : <http://ajb.athle.org>



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 198 / RD 37 - Travaux d'enrobés pour l'aménagement du carrefour de Cruciata - Commune de Venzolasca

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45233140

Caractéristiques principales :

Les travaux consistent à la mise en œuvre de grave bitume et de béton bitumineux pour la création d'un carrefour giratoire d'un diamètre extérieur de 40 m et d'un anneau central de 24 m de diamètre.

Nature et étendue des travaux :

- Grave bitume : 1510 T

- Béton bitumineux : 550 T

Refus des variantes

Délai d'exécution des travaux : 30 jours à compter de l'ordre de service de démarrage

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Décembre 2009

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90185T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,

- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- les certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

- la composition de l'équipe références pour chacun des membres.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 60 %

* Valeur technique : 40 % dont :

- 15 pour les moyens humains et matériels,

- 15 pour l'organisation du chantier,

- 10 pour l'origine des produits et fournitures.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 9 novembre 2009 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 octobre 2009

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Correspondant : M. Robert ALGARRA

Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges

Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-15

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

o Travaux de construction

87

COMPAGNIE CORSE MEDITERRANEE

Société anonyme d'économie mixte
à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 10.335.520 euros
Siège social Aéroport de Campo dell'Oro -
20186 AJACCIO CEDEX 2
RCS : B 349 638 395

REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Jean-Claude MOUTIC, Directeur Régional de la société Air France, domicilié Résidence Barbicaja - 3A - Rue Jacques Tessarec - 20000 AJACCIO a été coopté comme membre du Conseil de Surveillance, lors de la réunion du 25 mai 2009. Sa nomination a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 octobre dernier.

Il remplace Monsieur Jean-François DEVAUX, démissionnaire. Monsieur Jean-Claude MOUTIC exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal

85

ALLO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège : 4, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia
501595789 RCS Bastia

L'AGO réunie le 30/09/09 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Santoni Alain, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.

84

SARL COGIM

Au capital de 7622,45 euros
Siège : Lieu-dit Rascine
Cervione - 20221 Cervione
RCS Bastia : 401 705 389

Suivant l'assemblée générale ordinaire du 02.10.2009, et la démission de Mme Rebaudo Aimé épouse Rutilli de ses fonctions de cogérante, Monsieur Rutilli Camille, reste seul gérant. Les statuts ont été mis à jour. Formalités RCS Bastia.

70

Maître Claire

DAUDIN-BRANDIZI

Avocat - 38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par AGO du 31 mars 2009, les associés de la Société LES DIABLOTINS, SARL au capital de 5000 euros, dont le siège est à San Nicolao (20230), Résidence Le Roi Théodore, Bât. B, Moriani-Plage, (RCS Bastia 504 138 017), ont pris acte de la démission de Mme Sandra Ferretti, de son mandat de co-gérante et ce à compter du même jour.

82

2F2C

Par acte SSP du 20 septembre 2009, à Ajaccio (20000), a été créée une SCI dénommée 2F2C, au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros, ayant son siège social : 7, Avenue Napoléon III, à Ajaccio (20000), ayant pour objet les activités d'acquisition d'immeubles, leur administration et leur exploitation par bail, location ou autrement, pour une durée de 99 ans, ayant pour gérant Mme Santa Emmanuelli, épouse Calmels, née le 24/10/1935 à Ajaccio (20000), de nationalité française, retraité, demeurant, 7, Avenue Napoléon III, à Ajaccio (20000). Inscription au RCS Ajaccio (20000), en cours.

68

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/10/2009, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'Orsu di Corti

Objet : Gestions d'immeubles

Siège : ZA du Rizzanèse, 20100 Sartène

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. Arrighi Serge, Gualdariccio, 20170 Levie

Immatriculation : RCS Ajaccio

86

LE RAVALEMENT VAROIS D'ART ET GESTION

SARL au capital de 1000 Euros
4 Rue du 9 Septembre - 20110 Propriano
488375346 R.C.S. Ajaccio

En date du 01/10/2009 l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2009, nommé en qualité de liquidateur M MERLIN LAURENT, 4 RUE DU 9 SEPTEMBRE, 20110 PROPRIANO et fixé le siège de liquidation au siège. La correspondance est à adresser à 4 RUE DU 9 SEPTEMBRE 20110 PROPRIANO. Modification au RCS de Ajaccio

VANGA DI L'ORU : Restos du Coeur

Les Restos du Coeur vous informent que des vendeurs, dont les arguments de vente sont en rapport avec les jeunes sans foyer et sans travail, utilisent l'image de Coluche et des Restos du Coeur pour récolter de l'argent. Des plaintes seront déposées contre ces contrevenants qui tentent de tromper le public. Les personnes souhaitant faire des dons aux Restos du Coeur peuvent s'adresser à l'association départementale qui leur délivrera un reçu fiscal en bonne et due forme.



LEVIE : Point d'Accès Multimédia

Les horaires du point d'accès multimédia de Levie sont les suivants : la salle de formation-animation permet un accès libre service à Internet le **lundi de 14 à 16 heures 30**, le **mercredi de 10 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30**, le **vendredi de 10 heures à 12 heures**. Les séances de formation-animation seront mises en place le **mardi de 15 heures à 18 heures**, le **jeudi de 15 heures à 18 heures** et le **samedi de 9 heures à 12 heures**.

SAN GAVINO DI CARBINI : Droit des femmes

Le centre information des droits des femmes et de la famille assure une permanence juridique tous les **mardis de 14 heures 30 à 16 heures 30**, dans les locaux de la mairie. Vous pourrez poser vos questions à une informatrice juridique qui sera à votre disposition de manière gratuite, anonyme et confidentielle. Contact : **06 10 20 87 63**.



LECCI : Nouveaux horaires de l'Office du Tourisme

L'office de tourisme de Lecci situé dans la pinède met en place de nouveaux horaires d'ouverture jusqu'à la prochaine saison touristique. Les bureaux seront ouverts **de 10 heures à 15 heures du lundi au samedi**.

SANTA LUCIA DI MORIANI : Rentrée d'I Zichini

I Zichini à Santa-Lucia-di-Moriani reprend ses activités et propose pour les amateurs d'art et les élèves : un atelier argile adulte le **mardi de 15 heures à 17 heures**, un atelier dessin et peinture enfant de **14 heures à 16 heures** à l'école de Santa Lucia. Le soutien scolaire du primaire à la terminale avec préparation de concours et remise à niveau est possible. Les parents intéressés peuvent se renseigner et rencontrer les professeurs à la salle de la mairie de Santa Lucia. Par ailleurs le centre de loisirs est ouvert chaque **mercredi de 13 heures à 18 heures** durant les vacances. Les cours de piano sont dispensés chaque soir dans la salle de la mairie. Il vous est possible de vous inscrire pour participer à ces activités. Renseignements auprès de Cathy au **06 21 82 75 08**.



PRUNELLI DI FIUMORBU : Atelier aquarelle

L'atelier aquarelle Anima est ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans de tous niveaux. Les activités ont repris depuis peu dans les locaux de l'ancien CES de Morta et les inscriptions se prennent sur place le **mercredi à 14 heures**. Pour obtenir des informations, téléphonez au **04 95 56 26 67**.



CALENZANA : Réouverture de la ludothèque

La ludothèque de Calenzana se fera un plaisir d'accueillir vos enfants jusqu'à 3 ans à la maison Saint Michel tous les **jeudis de 14 heures à 16 heures 30**. Les responsables de cette structure remercient vivement la municipalité pour la mise à disposition de leur local ainsi que la Caisse d'Allocation Familiales pour l'aide qu'elle leur a apportée pour permettre la gratuité de cet accueil aux enfants.

OLMETO : Gymnastique club

Le gymnastique-club de Valinco sur Olmeto-Propriano propose à vos enfants des cours de gymnastique de niveau maternelle et primaire, et également depuis peu, d'une section collège. Vous pouvez obtenir toutes les informations nécessaires en téléphonant au **06 12 16 59 86**.



PROPRIANO : Information droit des femmes

Le centre information des droits des femmes et de la famille ouvre également sa permanence dans le village de Propriano. Vous pouvez être reçus tous les **mardis de 9 heures à 12 heures** dans les bureaux de la mairie au premier étage. La permanence est comme d'habitude gratuite, anonyme et confidentielle. Renseignements au **06 10 20 87 63**.

SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO Horaires de la Bibliothèque



Pour améliorer le service rendu à la population et en particulier aux collégiens et lycéens, la bibliothèque de Sainte Lucie de Porto-Vecchio change ses horaires. Elle sera ouverte les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 16 heures à 19 heures**, le **mercredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures**, le **samedi de 9 heures 30 à 12 heures**.

PIETRANERA : Rentrée du catéchisme

La rentrée du catéchisme s'est déroulée le **vendredi 9 octobre** pour Pietranera et le **mardi 6 octobre** pour le village de Miomo. Les inscriptions se poursuivent pour les retardataires. Renseignements au **06 82 36 00 75**.



BELGODÈRE : Privatisation Poste

Les résultats de la votation « pour ou contre la privatisation de la poste » sont tombés pour le village de Belgodère. 116 votants se sont exprimés sur les 378 électeurs inscrits. Le oui a obtenu une seule voix, le non est crédité de 114 voix et il faut compter un bulletin nul.

MOLTIFAO : Vie associative

L'association tourisme et loisirs de Moltifao informe ses adhérents de la reprise de ses activités patchwork, dans la bibliothèque municipale, qui ont repris **depuis le lundi 12 octobre à 14 heures**.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

ADOPTION DE LA CHARTE DE LA LANGUE CORSE

Par la municipalité de Penta di Casinca

Lors de la séance de son dernier conseil municipal, la commune de Penta di Casinca a signé la mise en oeuvre du processus collectif permettant à la langue corse de retrouver sa fonction socio-éducative et culturelle au sein de la société.



Le maire **Joseph Castelli** évoque, à ce propos, l'article ajouté en juillet 2008 à la constitution qui énonce que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Il cite l'éminent linguiste **Claude Hagège**, affirmant dans une publication que la ratification par la France de la **Charte Européenne des Langues Régionales** «... irait dans le bon sens». Au sujet de l'importance de la langue, le maire se remémore cette pensée de la

philosophe **Hannah Arendt** : « Dans la langue ce qui est passé a son assise indéracinable, et c'est sur la langue que viennent s'échouer toutes les tentatives pour se débarrasser du passé ».

Quant au bilinguisme, dit-il, « nul ne devrait plus ignorer aujourd'hui l'avis des spécialistes en la matière précisant que cet avantage acquis améliore considérablement la faculté de raisonnement et la souplesse cognitive dans diverses disciplines ».

Ainsi, dans sa volonté de sauvegarde de la langue corse, est-ce suivant les dispositions de la Charte votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en juillet 2007, que la municipalité s'est engagée à concrétiser initialement dix actions : papier à en-tête bilingue, message bilingue sur le répondeur de la mairie, avec formule de lancement en corse, signalétique bilingue externe de la mairie, cartons d'invitation bilingues pour les

manifestations culturelles, éditorial bilingue dans le magazine municipal, cartons d'invitation bilingues pour toutes les manifestations organisées par la mairie, signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la commune, notamment les écoles, mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune, désignation d'un élu référent pour la mise en oeuvre de la charte et de la promotion de la langue corse dans la commune, ainsi que d'un référent parmi les cadres administratifs, définition d'une politique culturelle d'aide à la création artistique et aux initiatives concernant la langue corse.

LA MARCHÉ DE L'ENFANT ROI

A NE PAS MANQUER

Le 25 octobre à Bastia



La Maison de la Corse organise un rassemblement citoyen, le dimanche 25 octobre 2009 à Bastia. Il s'agit d'une marche qui partira à 16h30

de la Place d'Armes, en direction de la Préfecture. Un sitting de 30 minutes est prévu devant le Tribunal, aux alentours de 17h. « L'objectif de cette manifestation, expliquent les organisateurs, est d'alerter la population et les pouvoirs publics sur les fléaux modernes qui menacent les générations futures. Nous faisons référence, entre autres, à ces navires contenant des tonnes de déchets nucléaires qui sont sabordés au coeur de la Méditerranée, notre habitat naturel ; nous évoquons les 600 départs de feux qui ont saccagé nos forêts depuis 10 ans ; nous rappelons que depuis le nuage de Tchernobyl, le nombre de malades du cancer de la thyroïde a augmenté en Corse de 700% ; sans oublier, parce que nous sommes concernés par le sort de nos frères humains, la pauvreté et la précarité qui tuent un enfant toutes les 5 secondes dans le monde. » A noter : cette « Marche de l'enfant roi » sera filmée par le réalisateur Magà Ettorel et intégrée à son prochain film. Pour plus d'informations, contacter le 06 98 27 92 39 ou corsicaparis@free.fr
Site web : www.maisondelacorse.org

RENAULT ENTREPRISES



RENAULT KANGOO EXPRESS COMPACT GÉNÉRIQUE dCI 70

7 990 €⁽¹⁾ - 1 000 €⁽²⁾

SOUS CONDITION DE REPRISE SI VOTRE VÉHICULE A PLUS DE 10 ANS

www.entreprises.renault.fr

RENAULT, N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES⁽³⁾.

(1) Nouveau Renault Kangoo Express Compact Générique dCI 70 au prix remis de 7990 € HT. Soit une remise de 2610 € HT et la prime à la casse Renault de 1000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule de 8 à 10 ans destiné à la casse, par rapport au tarif maximum conseillé n° 2179 du 15/07/2009 de 11 600 € HT. Offre non cumulable valable du 01/09/2009 au 30/11/2009, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole) dans le réseau Renault participant. Consommation mixte (l/100 km) : 5,3. Émissions CO₂ (g/km) : 140. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/2008, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Renault n°1 des ventes aux entreprises avec 27,5% de part de marché Flottes VP-VU en France à fin juin 2009 - Source AAA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00
Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

Les satisfactions ont été bien rares...

On attendait beaucoup mieux des tennismen insulaires lors de ces championnats nationaux qui se sont déroulés à Blois du 23 Juin au 10 Juillet 2009, et en première session à Roland Garros du 17 Juin au 9 Juillet.

Malgré leur bonne volonté, nos jeunes insulaires se sont heurtés à des adversaires supérieurs et durent se contenter de quelques brouilles. Au final on relève une 17^{ème} place pour les 10 ans garçons et une 25^{ème} place pour les 10 ans filles et 11 ans garçons.

Lors des deux sessions qui ont eu lieu à **Roland Garros**, les satisfactions ont encore été plus rares. Dans la catégorie vétérans, seule **Marie-Hélène Saucerotte**, dans la catégorie +50 et déjà demi-finaliste en 2008, est parvenue à tirer son épingle du jeu en parvenant à se hisser en quart de finale. D'autre part, seules **Marie-Louise Petrochi Vallée** (+65 ans) et **Christiane Aviles** (+70 ans) ont réussi à franchir le premier tour. Concernant les messieurs, ce fut le désastre avec neuf défaites lors de leur entrée en lice.



Clothilde de Bernardi

Clothilde de Bernardi, blessée, renonce en 16^{ème} de finale

En deuxième Session – **Roland Garros** – du 18 août au 5 septembre dans la catégorie 15/16 ans. **Clothilde De Bernardi** et **Laurent Lokoli** ont connu de sérieuses difficultés. Si **Laurent** a échoué face à un rival de grande qualité, **Clothilde** a été encore plus malheureuse avec une blessure au poignet qui l'a contrainte à renoncer.

Elle a également déclaré forfait dans le tableau 2^{ème} série dames. Une désillusion qu'elle devra rapidement surmonter afin de retrouver ses meilleures dispositions.

Concernant **Solenn Samedy**, la jeune insulaire a pu mesurer l'écart énorme qui la sépareit de sa rivale. Mais elle devra éviter de se décourager car elle a encore une belle marge de progression.

En 4^{ème} Série, **Kevin Colombani** (30/1) a réussi une perf à 15/4 et a participé aux huitièmes de finale. C'est méritoire.

En 3^{ème} Série, **Lisa Bonnard** a franchi le premier tour avant de céder au suivant.

Enfin, en 2^{ème} série, **Laurent Lokoli** (1/6), n'a pas eu de chance face à un rival mieux classé et s'est incliné logiquement.

Au bout du compte, ces championnats où l'on attendait de possibles victoires de nos deux phénomènes, **Laurent Lokoli** et **Clothilde de Bernardi**, auront été décevants.

Ces derniers devront s'employer, à l'avenir, à se montrer valeureux, volontaires et ambitieux s'ils veulent réaliser leur rêve. Ils en ont en tout cas les moyens, mais ils devront avant tout savoir les mettre en pratique.



Laurent Lokoli

LES RÉSULTATS

▶ CHAMPIONNATS DE FRANCE 10-11 ANS (BLOIS - DU 23 JUIN AU 10 JUILLET 2009)

10 ANS FILLES

Qualifications

Corse (Raphaëlle Bézert, Julie Negroni et Julie Cipriani) bat Guadeloupe 2 / 1 (victoires de Raphaëlle Bézert et de Julie Negroni).

Seine Saint Denis bat Corse 2 / 1 (victoire de Raphaëlle Bézert).

Tableau final

Provence bat Corse 2 / 1 (victoire de Raphaëlle Bézert). Lyonnais bat Corse 3/0. Franche Comté bat Corse 2 / 1 (victoire de Raphaëlle Bézert).

Les 10 ans filles finissent 4^{ème} de la poule sur 4 et terminent 25^{ème} ex-æquo de la compétition.

10 ANS GARÇONS

Tableau final

Corse (Arnaud Capel, Adrien Tomi et Julien Anziani) bat Val de Marne 3/0. Centre bat Corse 3/0.

Paris bat Corse 3/0.

Les 10 ans garçons finissent 3^{ème} de la poule sur 4 et terminent 17^{ème} ex-æquo de la compétition.

11 ANS FILLES

Qualifications

Corse (Victoria Bertini, Camille Parsi et Marie Stromboni) bat Limousin 2/1 (victoires de Victoria Bertini et de Camille Parsi).

Seine et Marne bat Corse 2 / 1 (victoire de Victoria Bertini).

Tableau final

Poitou Charentes bat Corse 3/0.

Champagne bat Corse 3/0.

Réunion bat Corse 2/1.

Les 11 ans filles finissent 4^{ème} de la poule sur 4 et terminent 25^{ème} ex-æquo de la compétition.

11 ANS GARÇONS

Tableau final

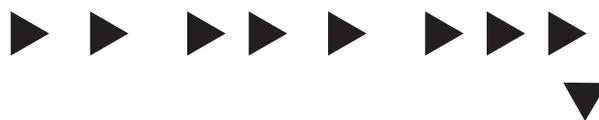
Bretagne bat Corse (Lilian Prod'homme, Vincent Gervasi et Maxime Toreau) 3/0.

Seine Saint Denis bat Corse 2/1.

Alsace bat Corse 2/1.

Les 11 ans garçons finissent 4^{ème} de la poule sur 4 et terminent 25^{ème} ex-æquo de la compétition.

FRANCE 2009



1^{ÈRE} SESSION - ROLAND GARROS DU 17 JUIN AU 9 JUILLET 2009

13 / 14 ANS

1/32 : Camille Bauduin (NOR, 2/6) bat Valentine Maitre (COR, 4/6) 7/5, 6/4.

1/32 : Clément Fosse (NOR, 5/6) bat Rémi Pietry (COR, 15/3) 6/2, 6/1.

12 ANS

1/32 : Marie Oudghiri (SSD 15/1) bat Cécilia Fondacci (COR, 15/4) 6/4, 6/3.

1/32 : Florent Mitsud (LAN, 5/2) bat Sébastien Medori (COR, 15/4) 6/2-6/1.

35 ans

1/32 : Marie-Hélène Mussou (SEM, 4/6) bat Laetitia Tramini (COR, 5/6) par w-o.

1/32 : Christophe Napp (ASL, 0) bat Jean-Noël Hatt (COR, 3/6) par w-o.

40 ANS

1/32 : Florence Lejeune (UDM, 5/6) bat Annonciade Pantalacci (COR, 15/3) 6/3, 6/2.

1/32 : Stéphane Gilleron (YUE 3/6) bat Sébastien Pebret (COR, 15/1) 6/1, 6/3.

45 ANS

1/32 : Aline Bertrand (GUA 15/1) bat Irène Maitre (COR, 15/4) 6/0, 6/1.

1/32 : Manuel de Carvalho Aline Bertrand (SSD, 4/6) bat Antony Marcantoni (COR, 15/3) 6/1, 6/0.

50 ANS

1/16 : Marie-Hélène Saucerotte (COR, 15) bat Patricia Laguesse (GUA, 15/3) 6/1, 6/01.

1/8 : Marie-Hélène Saucerotte (COR, 15) bat Régine Kuenemann (PRO, 15/2) 6/1, 6/1.

1/4 : Catherine Suire (UOD, 3/6) bat Marie-Hélène Saucerotte (COR, 15) 6/4, 6/1.

1/32 : Didier Levy (DAU, 15/1) bat Bruno Orsini (COR, 15/5) 6/0, 6/0.

55 ANS

1/32 : Aline Augier (YUE, 15/3) bat José Olivieri (COR, 15/4) 6/1, 6/2.

1/32 : José Fabre (PYR, 15/2) bat Jean-Michel Raffin (COR, 15/5) 6/0, 6/0.

60 ANS

1/32 : Annie MacDonald (GUA, 40) bat Catherine Terrazzoni (COR, 15/5) 4/6, 6/4, 6/3.

1/32 : Marc Serkine (HDS, 15/3) bat Daniel Argot (COR, 30) 6/2, 6/3.

65 ANS

1/32 : Marie-Louise Petrocchi Vallée (COR, 30/1) bat Brigitte Frutozo (PYR, 15/5) 6/7, 6/2 6/3.

1/16 : Sylvie Galfard Kirsten (PAR, 15) Marie-Louise Petrocchi Vallée (COR, 30/1) 6/0, 6/2.

1/32 : Philippe Amillet (CHA, 15/5) bat Jean-Louis Demeure (COR, 30/2) 6/0, 6/0.

70 ans

1/32 : Christiane Aviles (COR, 30/1) bat Joëlle Lacampagne (AUV, 30/2) par w.o.

1/16 : Jacqueline Lecaillon (LAN, 15/3) bat Christiane Aviles (COR, 30/1) 6/0, 6/0.

75 ans

1/32 : Albert Ollivier (SEM, 30/2) bat Jacques Sindel (COR, 40) 6/1, 6/0.



Laurent Lokoli

2^{ÈME} SESSION - ROLAND GARROS DU 18 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2009

15/16 ANS

1/32 : Brandy Mina (UDD, -2/6) bat Solenn Samedi (COR, 4/6) 6/1, 6/4.

1/16 : Clothilde De Bernardi (COR, -4/6) bat Mélanie Bengadi (LYO, 0) 6/4, 6/1.

1/8 : Manon de Lanlay (GUY, 0)

bat Clothilde De Bernardi (COR, -4/6) 6/4, 4/1 ab.

1/32 : Laurent Lokoli (COR, 1/6) bat Stann le Goff (HDS, 5/6) 6/0, 6/0.

1/16 : Laurent Lokoli (COR, 1/6) bat Julian Grumel (SEM, 3/6) 6/7, 6/1.

1/8 : Sébastien Boltz (UDM, -2/6) bat Laurent Lokoli (COR, 1/6) 6/2, 6/1.



Clothilde de Bernardi

17/18 ANS

1/32 : Victoire Mfoumouangana (YUE-15) bat Géraldine Hoen (COR, 5/6) 6/2, 6/2.

1/32 : Yann Renault (PDL, -2/6) bat Emmanuelle Lucchini (COR, 15/2) 6/1, 6/0.

4^{ÈME} SÉRIE / NON CLASSÉ

1/16 : Alexandra Oren (ASL, 30) bat Pascale Maestracci (COR, 15/4) 6/1, 6/2.

1/32 : Kevin Colombani (COR, 30/1) bat Sébastien Maulini (LOR, 15/4) 6/4, 6/3.

1/16 : Kevin Colombani (COR, 30/1) bat Thomas Tordet (CBL, 30) 6/3, 6/3.

1/8 : Martin Singer (FLA 15/4) bat Kevin Colombani (COR, 30/1) 6/0, 6/3.

3^{ÈME} SÉRIE

1/32 : Lisa Bonnard (COR, 15/1) bat Edwige Gay (DAU, 15/1) 6/3, 6/4.

1/16 : Carole Boudaud (CHA, 15) bat Lisa Bonnard (COR, 15/1) 7/6, 3/6, 7/6.

1/32 : Maxime Lallemand (PYR, 15) bat Jean-Noël Joly (COR, 15/1) 6/2, 6/1.

2^{ÈME} SÉRIE

1/32 : Anne Valérie Evain (HDS, -15) bat Clothilde De Bernardi (COR, -4/6) retrait pour cause de blessure.

1/32 : Christophe Rigaudeau (PDL, -4/6) bat Laurent Lokoli (COR, 1/6) 6/3, 7/6.

ATHLÉTISME

La magie des Relais

Les 17 et 18 octobre, à Castres (Stade du Travet), l'Athlétic jeunes Bastia renoue avec la magie des épreuves de Relais.

Participer aux **Finales nationales des Relais** est la preuve de la bonne santé d'un club comme les autres courses par Equipe, dans les Cross, les Interclubs. La preuve aussi que derrière les épreuves individuelles, l'athlétisme s'affirme aussi comme discipline où le collectif compte, contrairement à la classification ministérielle qui place abusivement la première des disciplines olympiques dans les sports Individuels. Une classification aux conséquences par ailleurs ravageuses, notamment auprès des Collectivités qui ont souvent tendance à privilégier les sports collectifs dans les critères posés pour l'obtention des subventions, par exemple. Il serait temps que la **Fédération Française d'Athlétisme**, dans ce domaine, réagisse avec efficacité, pour rétablir une réalité qui n'est pas prise en compte jusqu'à ce jour! A **Castres**, l'**Athlétic Jeunes Bastia**, avec ses Relais 4x400m et 4x1000m, se présentera avec des arguments non négligeables pour tenter de se hisser au plus haut dans la hiérarchie nationale. Une sortie en a printemps où l'**A.J.Bastia** espère enfin réussir des Interclubs de qualité. **Mourad Amdouni**, **Nicolas Fillon**, même si leur talent est désormais reconnu, ne sont pas l'arbre cachant la forêt. Une pépinière de valeurs n'attend que de s'épanouir !

Au programme ▶ Samedi 17 : séries 4x400m hommes, à 15h45 (Yves N'Dabian, Nicolas Fillon, Teddy Fidol, Willemys Obague); Finale 4x1000m Cadets, à 16h45 (Aurélien Gil, Sami Riahi, Jaoued Jelfafi, Faouzi El Yaagoubi, Karim Chabouchi, Majid Arbib).

▶ Dimanche 18 : Finale 4x400m, à 15h20.

A Settimana

43^{ème} semaine de l'année
du 16 au 22 octobre 2009

Les fêtes : le 16, Edwige - le 17, Baudouin - le 18, Luc - le 19, René ; Laura - le 20, Adeline - le 21, Céline - le 22, Elodie

43^{esima} settimana di l'annu
da u 16 a u 22 ottobre

E feste : u 16, Edvige - u 17, Gnaziu d'Antachia - u 18, Lucca - u 19, Laura - u 20, Adolina - u 21, Orsula - u 22, Elodia.

L'info insolite

Patrimoine

Chaque année, des milliers de curieux s'arment de patience dans les files d'attente pour visiter les monuments historiques du pays. Une vie ne suffirait pas si l'on voulait tous les visiter. La France compte 43 180 monuments historiques : 14 367 monuments classés et 28 813 monuments inscrits. 2 200 parcs et jardins sont protégés au titre des Monuments historiques. On compte aussi 130 000 objets classés. Ce patrimoine, qui représente un capital, génère environ 500 000 emplois et plus ou moins 20 milliards de retombées économiques.

Récidives

Malgré les diverses lois en vigueur depuis l'instauration, en 1998, du suivi sociojudiciaire concernant les crimes ou délits sexuels, le problème de la récidive n'a malheureusement pu encore être résolu infailliblement. La récidive concernerait 1,6% des crimes sexuels et 3,4% des délits de mœurs, selon le ministère de la Justice. Actuellement 8 500 condamnés pour crimes ou délits sexuels sont en prison !

Coffe-Shops

Excédés par les nuisances créées par les touristes de la drogue, français et belges, les autorités de Roosendaal et Bergen-op-Zoom (Pays-Bas, frontière belge) ont ordonné aux huit coffe-shops de leurs villes de cesser de vendre du cannabis. Ils peuvent poursuivre leur activité de café mais s'ils continuent à vendre du cannabis, ils recevront un avertissement, et pour une seconde infraction un ordre de fermeture pour cinq ans.

La barbe !

Au Tadjikistan, il est désormais interdit aux enseignants âgés de moins de cinquante ans de se laisser pousser la barbe. En effet, les longues barbes sont souvent considérées comme sus-

pectes par les autorités de cette ancienne république soviétique. En ce qui concerne les chaussures « *tout ce qui recouvre le pied est possible, y compris les bottes en caoutchouc* » !

Sacrés menteurs

Pendant qu'au cours d'une journée un homme mentirait en moyenne six fois, une femme ne mentirait « *que* » trois fois ! C'est ce qui ressort d'une étude britannique qui vient d'être réalisée auprès de 2 000 personnes. Et les hommes n'hésitent pas à dire des mensonges à leur compagne, mais aussi à leurs collègues et, lorsqu'ils en ont l'occasion, à leur patron. Quant aux mensonges les plus courants, les mêmes chez les femmes que chez les hommes, ce serait : « Entre nous, c'est merveilleux... Il n'y a jamais de problème ».

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 17 octobre 1951**, en **Egypte**, les troupes britanniques occupaient la zone du **Canal de Suez**.

► **Le 18 octobre 1978**, en **Iran**, les travailleurs de l'industrie pétrolière se mettaient en grève pour protester contre le régime du **Shah**.

► **Le 19 octobre 1962**, en **France**, le Conseil d'Etat abolissait la Cour militaire de justice.

► **Le 20 octobre 2000**, à **Lyon**, le professeur **Dubernard** annonçait que **Clint Hallam**, le premier greffé d'une main, demandait à être amputé de celle-ci. Il ne supportait plus le traitement anti-rejet qu'il trouvait trop contraignant.

► **Le 21 octobre 2003**, en **Suisse**, l'Union démocratique du centre, un parti populiste d'extrême droite, était le grand gagnant des élections législatives.

► **Le 22 octobre 1992**, l'**ONU** signait avec l'Irak un programme d'aide humanitaire pour l'hiver.

VAGABONDAGE

L'été indien, dites-vous... O **Dumè**, chi été indien ? *Noi, avemu sempre dettu « estate di San Martinu »*. Dis, tu t'en souviens, de ces grosses figues noires que l'on appelait « *i butacci* » ?

J'aime les créateurs, surtout lorsqu'ils sont corses. Trouver à **Barcaggio**, au bout du **Cap Corse**, face à cette **Giraglia** qui annonce l'**Isula di Bellezza**, un petit hôtel tout fait de charme par la volonté de **Dumè**, lequel plonge ses racines du côté de **Luri**, avouez que c'est un cadeau du ciel ! Ouvert de **Pâques** à fin septembre, il vous offrira le plus beau des séjours tout près d'un maquis iodé. Si vous êtes dans le coin, la visite s'impose.

Il s'appelle « **Sea stars** », est Irlandais et vient de remporter le **Grand Prix de l'Arc de Triomphe**, dans le roi des hippodromes : **Longchamp**. Sa classe éblouissante lui a permis de faire un clin d'oeil à l'**Europe**. Hé, son pays ne vient-il pas d'entrer, avec panache, dans le circuit européen ?

Je ne peux résister à cette histoire vraie. Et tant pis si je vous l'ai déjà racontée ! A un quidam qui me demandait mon prénom, j'avais – bien sûr – répondu « **Toussaint** ». Sa réponse fusa :
- Pour ta fête je t'enverrai des chrysanthèmes.
- Comment tu l'écris ?
- Tout compte fait, je t'enverrai des roses !

A llez, allez, *a pena di lingua materna* :
Strigni u pugnu menu un ditu grossu Averai Corsica è Capicorsu.

Morosaglia, cità santa
Corti, cità eroica
Isula Rossa, cità paulina.

Aqua d'Orezza castagne
cappanese
Campi cent'anni
è cen'un mese
È cusi sia !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com



Depuis l'année de sa parution, 2002, le folio à deux euros dépasse les 200 titres disponibles, les 160 auteurs édités, et la vente a atteint les 2 millions de livres ! Ses avantages : sa petite taille, donc une proximité commode permettant de le lire où l'on veut et quand on veut ; il n'est pas cher (ce serait dommage de s'en priver) ; il nous fait découvrir ou renouer avec des auteurs connus et inconnus ; les textes sont courts, confort pour certains et inconfortable pour d'autres. Mon choix pour les parutions de septembre 2009...

LA SUBSTANCE ET LA DOUCEUR DE LA VIE

Dans la nouvelle d'Henry James « *De Grey, histoire romantique* » deux questions sont posées : pourquoi le père Herbert s'inquiète-t-il de voir Paul De Grey tomber amoureux de la douce et innocente Margaret ? Quelle terrible malédiction pèse sur cette famille ? Mrs De Grey parle souvent de son fils Paul qui parcourt l'Europe à Margaret qui s'est mise à son service. Cette dernière a même passé une matinée à lui lire les lettres de son fils. C'est le début d'une passion amoureuse : « *Ainsi introduite par ses lettres, à ce qu'il lui paraissait, dans l'enceinte de sa personnalité, dans le mystère de son être, dans le cercle magique de ses sentiments, de ses opinions, de son imagination, elle eut le sentiment de goûter pour la première fois la substance et la douceur de la vie...* ». Dans le petit salon où Mrs De Grey avait accroché un immense cadre doré « *Margaret avait le sentiment qu'il lui fallait regarder le portrait avant d'aller se coucher. Il y avait un enchantement et un ravissement particuliers à le contempler, seule, à la lumière du chandelier...* ». Une nouvelle tragique et mystérieuse.



LA CHAMBRE D'À CÔTÉ

Avec « *La porte condamnée et autres nouvelles fantastiques* », Julio Cortázar nous fait basculer dans son étonnant univers. Dans un vieil hôtel de Montevideo, Petrone est réveillé toutes les nuits par les pleurs d'un enfant provenant de la chambre voisine : « *Il devait dormir depuis trois ou quatre heures lorsqu'une sensation de malaise le réveilla, comme s'il venait de se passer quelque chose, quelque chose de gênant et d'irritant. Il alluma sa lampe, vit qu'il était deux heures et demie et éteignit. C'est alors qu'il entendit pleurer un enfant dans la chambre d'à côté... Mais il ne pouvait pas y avoir d'enfant dans la chambre d'à côté; le gérant lui avait parlé d'une femme seule qui passait presque toute la journée à son travail.* » Mystère, mystère...



Nous sortons tous d'un roman

Franz Bartelt signe un texte inédit : « *Petit éloge de tous les jours* ». En regardant les autres, l'auteur y note ses propres ridicules, ses insuffisances, ses prétentions stupides, sa balourdise... Ces gens, dont il sourit, témoignent seulement de ce qu'il est : « *Nous sortons tous d'un roman dont le titre est le nom de la ville où nous vivons. Parfois, seulement le nom du quartier. Ou le nom de l'endroit où nous aimons aller traîner l'après-midi, après le repas, avant l'émission de télé, dans ces heures digestives qui réclament un minimum de mouvement...* ». Et à propos de l'heure qui tourne sans jamais se fatiguer : « *De jour, de nuit, l'été, l'hiver, au calme ou dans la tempête, l'horloge sait sans cesse ce qu'elle a sans cesse à faire. Elle progresse sans perdre une seconde. Son temps lui est compté. En même temps il est inépuisable. Le tic-tac constitue le plus bel acte de foi dont un objet mécanique puisse s'enorgueillir...* ». Plus loin : « *C'est fou le nombre d'heures où il y a quelque chose à faire et le nombre de choses à faire qui ne se font qu'à une certaine heure.* »

NOÉ ET MADAME F

Autres folios à deux euros : « *Noé et autres textes* » de Roger Caillois et « *Madame F.* » suivi de « *Henriette* » de Casanova... Qui sait comment et pourquoi Noé est devenu un alcoolique exhibitionniste ? On a du mal à se l'imaginer... Tout le monde connaît son histoire : le déluge, l'extermination des hommes et des femmes, à l'exception de ceux qui purent monter dans l'arche... Lisons donc ces textes, ainsi que, dans un tout autre registre, l'histoire de Madame F., cette grande figure de la société vénitienne de Corfou. Elle finit par s'abandonner dans les bras d'un jeune galant : Casanova... Le séducteur rencontrera plus tard Henriette, une Française romanesque. Je ne vous conte pas la suite, sinon ce que vous savez, qu'entre deux ébats amoureux, Casanova nous entraîne à sa suite dans l'Europe libertine du dix-huitième siècle.



UN MINISTRE PAS COMME LES AUTRES

Après « *Pour toi c'était gratuit* », « *Vous souvenez-vous d'Antonella ?* », et « *Corbeaux morts* », trois 1^{ers} polars teintés d'un « régionalisme » rafraîchissant, Olivier Collard signe « *Le Ministre* ». Paru aux Editions du Cursinu, ce 4^{ème} roman à intrigue, qui conduit le lecteur dans les dédales imaginaires du vieux Bastia, questionne sur la place et la figure du migrant dans notre société en crise. On suivra donc volontiers la belle Ascona de Victorin Katounganwé « *achoppant* » un beau matin rue Saint Angelo : « *La faute à un enchevêtrement de circonstances défavorables : cabot indolent, pavé glissant, avertisseur sonore malencontreusement disposé, pneus élimés, étrier grippé, mobylette en stationnement gênant et pour finir, encoignure un peu trop saillante.* »





*Des chansons Corses,
rien que des chansons Corses !*

Ajaccio
107.2

Porto-Vecchio
106.4

Propriano
90.0

Corte
102.5

www.corsicaradio.com